



**Face aux modèles économiques de plus en plus complexes, rester localement réactif en matière de foncier industriel et agricole et d'échanges d'informations.**

## Une industrie spécialisée constitutive de l'identité du territoire et encore dynamique.

Le SCoT d'Issoire Val d'Allier sud a toujours été marqué par une forte orientation industrielle. Avec 4 530 postes, l'industrie y fournit encore 34 % des emplois salariés, contre 22 % au niveau régional. La spécialisation<sup>30</sup> de l'industrie est une caractéristique forte de l'économie locale : près de trois salariés de l'industrie sur quatre (soit 3 350 personnes) travaillent dans les secteurs de la métallurgie et transformation des métaux et de l'industrie des composants électriques.

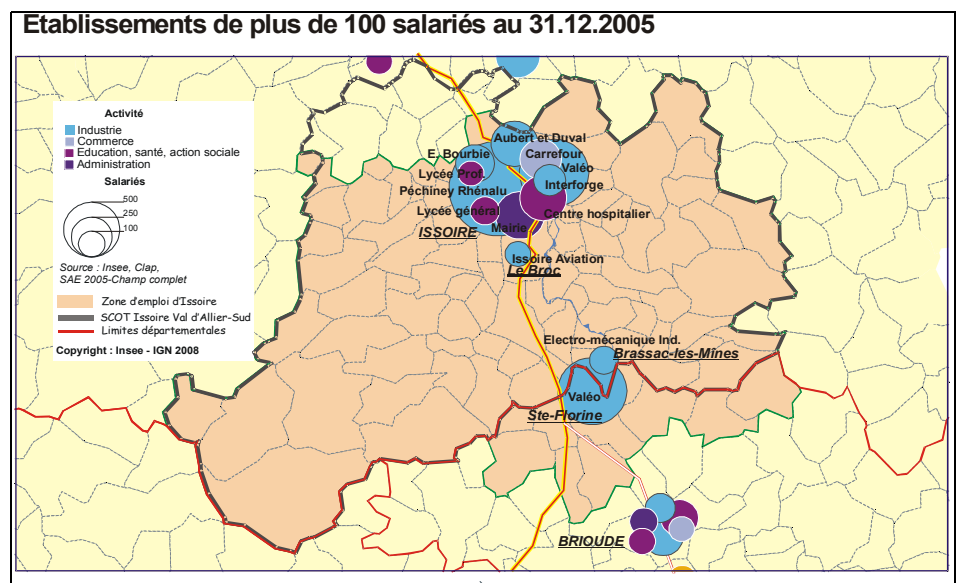
L'entreprise Alcan Rhénalu, leader européen de la transformation des alliages légers d'aluminium, est le premier employeur de la zone avec plus de 1 500 salariés.

## Le bassin minier : un pôle industriel aux portes de la Haute-Loire.

Les principaux sites de production se concentrent dans leur bastion historique, la plaine issoirienne. L'agglomération d'Issoire regroupe près de 8 900 emplois salariés et la quasi-totalité des établissements de plus de 100 salariés.

Au sud du SCoT, l'agglomération de Brassac-les-Mines, qui s'étend de part et d'autre de la frontière départementale, constitue le cœur du bassin minier et le deuxième centre économique du territoire, avec 2 900 salariés.

Ce pôle d'emploi comprend la commune de Sainte-Florine en Haute-Loire où est implanté le groupe Valéo, également présent à Issoire.



L'établissement florinois assure la fabrication de systèmes de contrôle moteur et fournit plus de 750 emplois. Cette activité élargit la dimension industrielle du territoire dans le secteur de l'industrie automobile. La zone d'emploi d'Issoire qui s'étend au-delà des limites du SCoT permet d'appréhender la réalité économique du bassin minier qu'elle intègre dans sa totalité. De par sa spécificité territoriale, celui-ci est source de nombreux échanges entre l'aire du SCoT d'Issoire Val d'Allier Sud et le bassin de Brioude.

30 La spécialisation indique si la production d'une zone d'emplois est plus ou moins orientée vers une activité particulière (contraire: diversification).

# Un chômage en baisse, mais de longue durée, surtout pour les femmes...

Fin 2007, le taux de chômage dans la zone d'emploi d'Issoire s'établit à 7,5 % de la population active, un taux proche du niveau métropolitain. Comme partout en France, la situation du marché du travail s'est améliorée depuis 1999. Le taux de chômage dans la zone d'emploi d'Issoire a baissé de 3 points depuis 1999 mais reste, comme c'est le cas depuis des années, supérieur à la moyenne régionale. Fin 2006, 1 900 personnes y recherchaient un emploi dont une majorité de femmes (57 %), ces dernières étant pourtant moins nombreuses dans la population active.

Le chômage de longue durée est un peu plus important dans la zone d'emploi d'Issoire qu'au niveau régional (33 % contre 31 %). Ce résultat est essentiellement le fait des femmes, qui éprouvent plus de difficultés à s'insérer sur le marché local du travail qu'en Auvergne. Ainsi dans la zone d'emploi d'Issoire, 34 % des chômeuses sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an, contre 32 % dans la région.

## ...lié à la concentration<sup>31</sup> des emplois...

Le principal handicap de la zone d'emploi d'Issoire tient au fait que les emplois qui y sont offerts correspondent de moins en moins au profil des actifs résidents. Ainsi, les chômeurs sont relativement surqualifiés par rapport aux postes de travail proposés. La faible proportion d'offres durables et la sous-représentation des jeunes au sein de la population active constituent aussi des obstacles au retour à l'emploi. La structure productive est plutôt défavorable à la sortie du chômage, puisque l'emploi est assez concentré chez quelques gros employeurs et que les autres établissements sont plutôt de faible taille.

La zone d'emploi d'Issoire figure ainsi au 9<sup>ème</sup> rang (sur les 348 zones d'emplois en France métropolitaine) dans la liste des zones d'emplois les plus concentrées selon l'indice C4.

	Zone d'emploi	Région	Nombre d'établissements	Coefficient de concentration*
1	Roissy-en-France	Ile-de-France	2341	42%
2	Saint-Omer	Nord-Pas-de-Calais	3703	38%
3	Dompierre-sur-Besbre	Auvergne	816	37%
4	Montbéliard	Franche-Comté	5881	36%
5	Poissy	Ile-de-France	4872	36%
6	Briey	Lorraine	2042	36%
7	Laqny-sur-Marne	Ile-de-France	4686	35%
8	Vallee-de-la-Bresle	Haute-Normandie	1646	34%
<b>9</b>	<b>Issoire</b>	<b>Auvergne</b>	<b>2394</b>	<b>33%</b>
10	Saint-Pourçain-sur-Sioule	Auvergne	904	32%

(\*) Part des quatre plus gros établissements dans l'emploi salarié de la zone

Source : Insee - CLAP 2005

Champ : ICS (sauf N32) en NES 114 sur les 348 zones d'emploi

Cela réduit les chances pour les personnes ayant perdu leur emploi d'en retrouver un, notamment dans une période de contraction des effectifs.

La zone d'emploi d'Issoire tirerait véritablement parti de sa spécialisation si celle-ci était le fait d'un tissu d'entreprises, ce qui n'est pas le cas actuellement.

31 La concentration permet de mesurer l'importance des grands établissements de la zone d'emplois (exemple : indice C4 pour les 4 plus grands, C10 pour les 10 plus grands)

## ...tandis que des offres d'emplois demeurent à pourvoir.

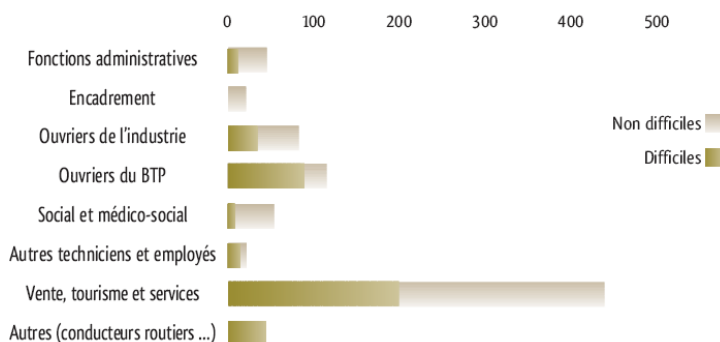
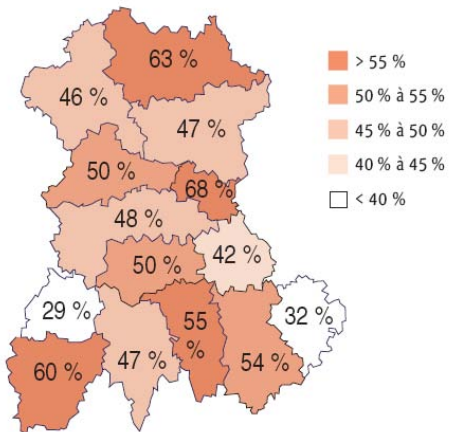


Les Besoins en Main-d'Oeuvre en Auvergne 2008

Les ASSEDIC ont réalisé pour la septième année une enquête auprès des entreprises de la région Auvergne pour mesurer les intentions d'embauche par bassin d'emplois<sup>32</sup>. Le bassin d'Issoire se caractérise par

une part de projet de recrutement important dans les très petites (moins de cinq salariés) et très grandes entreprises (plus de 200 salariés).

Degré de difficultés exprimé par les employeurs

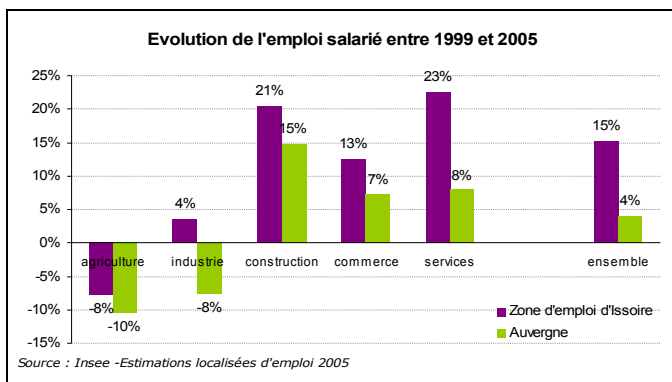


Guide de lecture : environ 430 projets concernant la vente, le tourisme et les services dont 200 sont jugés difficiles.

Près d'une centaine d'emplois dans l'industrie et autant dans le bâtiment sont ainsi en projet, secteurs d'activités pour lesquels les employeurs déclarent avoir des difficultés à trouver des candidats (ex : ouvriers qualifiés de la mécanique...).

## Une économie de plus en plus résidentielle illustrée par le développement de l'emploi dans les services et la construction.

Malgré la prépondérance de l'industrie, la tertiarisation de l'économie locale s'est nettement accentuée depuis 1999. En 2005, six salariés sur dix travaillent dans le commerce ou dans les services. Concernant ces derniers, les principaux secteurs employeurs sont l'éducation-santé-action sociale (2 400) et l'administration (1 600).



Au cours des dernières années, la zone d'emploi d'Issoire est celle qui a bénéficié du plus fort dynamisme économique en Auvergne. Les activités résidentielles liées aux besoins de la population montent en puissance et grignotent peu à peu la suprématie industrielle.

Dans la zone d'emploi d'Issoire, le taux de croissance de l'emploi salarié dans les activités de services, + 23 % entre 1999 et 2005, est le triple de celui enregistré au niveau régional. Sur cette période les effectifs salariés dans le bâtiment connaissent aussi une progression remarquable, + 21 %, six points de plus que la moyenne

<sup>32</sup> Les bassins d'emploi ne correspondent pas aux périmètres administratifs tels que les SCoTs par exemple, et le bassin d'emploi d'Issoire comprend ici le secteur du Sancy, grand demandeur d'emplois saisonniers.

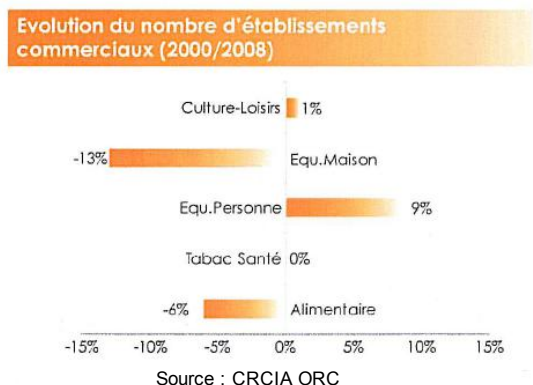
auvergnate.

Malgré son développement récent, la sphère résidentielle occupe une place encore modeste dans l'économie du SCoT d'Issoire Val d'Allier sud. Les services à la population rendus par le secteur privé représentent à peine plus du tiers des emplois en 2005.

Dopée par l'installation de nouveaux ménages, la construction est le secteur économique qui connaît le plus fort taux de création d'établissements, 15% en 2006 contre une moyenne auvergnate de 11%.

L'évolution du commerce apparaît relativement moins dynamique que celle de la construction, avec un taux de création passé de 12% en 1993 à 9% en 2006, alors qu'il a progressé dans la région entre ces deux dates.

## Un secteur commercial qui continue de se concentrer sur Issoire<sup>33</sup> ...



Entre 2000 et 2008, le nombre de commerces a diminué de -2 % sur l'ensemble du pays d'Issoire Val d'Allier Sud. Les baisses les plus sensibles concernent le secteur alimentaire et l'équipement de la maison. Toutefois, cette diminution du nombre de commerces doit être relativisée dans la mesure où la surface de vente cumulée des commerces a augmenté dans le même temps de 22 %. Cette augmentation de la surface moyenne des commerces sur le pays est par ailleurs conforme à la tendance nationale.

En revanche, la commune d'Issoire a connu une augmentation de 7% du nombre de ses commerces pour totaliser en 2008 60 % des commerces de l'aire du SCoT (contre 55 % en 2000) et 75 % du plancher commercial (contre 68 % en 2000). On assiste donc à un phénomène de reconcentration des commerces du pays sur la commune d'Issoire.

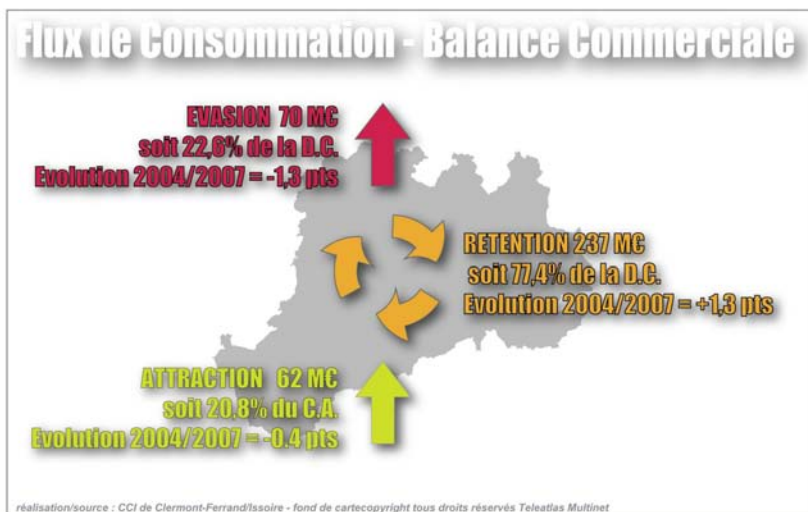
La structure du tissu commercial par secteur d'activité a évolué au profit de l'équipement de la personne (+2pts) et au détriment de l'alimentaire (-2pts). Ainsi, avec une part de 24 %, l'équipement à la personne est le deuxième secteur d'activités le plus représenté dans le pays.

Source : CRCIA ORC



33 Source : CCI de Clermont/Issoire : Démographie d'entreprises, plancher commercial et flux de consommation, Pays d'Issoire Val d'Allier Sud, juin 2008

## ...qui couvre la quasi-totalité des besoins de la population.



Les commerces du pays d'Issoire Val d'Allier Sud retiennent 77 % de la consommation des ménages résidents.

Ce taux a par ailleurs gagné 1,3 % depuis 2004.

Il est très variable en fonction des types de produits. Si le tissu commercial local couvre assez bien les besoins pour les produits alimentaires et l'hygiène/santé, il ne couvre par contre que 80 % du marché des produits d'équipements de la personne et du foyer, ce qui génère une évasion.

En effet, 23 % de la consommation s'évade en dehors du commerce local. Cette évasion est essentiellement localisée au Nord (Agglomération clermontoise) mais également au Sud (Brioude). Elle concerne essentiellement des produits tels que les articles de sport, les livres ou le mobilier..

20,8 % du chiffre d'affaires provient de l'extérieur du territoire. Cette source d'activité s'exerce essentiellement sur le sud du territoire compte tenu de la pression concurrentielle de l'agglomération clermontoise au Nord.

### Chiffres clés

**Niveau d'activité des commerces du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud :**

**298 millions d'euros**

**Dépenses des ménages résidents :  
306 millions d'euros**

**1642 établissements**

**9200 salariés**

## Une activité agricole en constante diminution...

Depuis les années 70, l'activité agricole n'a cessé de diminuer avec, à l'échelle du département une diminution de plus de 50 % du nombre d'exploitations. Alors que cette activité occupait encore plus de 25 000 personnes à temps plein en 1979, elles ne sont plus que 12 000 personnes à travailler dans ce secteur en 2000.

Cette régression de l'activité agricole est également visible sur la part des surfaces consacrées à l'agriculture. La surface agricole utile (SAU) du département a diminué de 5 % en 30 ans.

Cette tendance départementale se retrouve également à l'échelle du SCoT d'Issoire avec, depuis 1988 :

- une diminution de la SAU de 5 %
- une diminution du nombre d'exploitants de 30 %

## ...mais encore bien présente sur le territoire...

La surface agricole exploitée occupe encore 60 % du territoire. A l'échelle du territoire il y a plus de 60 000 ha exploités répartis dans plus de 1 100 exploitations. La diminution du nombre d'exploitations a entraîné un agrandissement des exploitations avec une surface moyenne de 53 ha par exploitation en 2000 (63 ha pour le département), et une professionnalisation des exploitations : les exploitations professionnelles représentent en 2000 plus de 50% des exploitations du territoire (60 % pour le département).

L'agriculture du territoire est assez diversifiée avec sur les parties Est (contreforts du Sancy) et Ouest (Livradois) du territoire, une activité essentiellement orientée vers l'élevage bovin (bovins-lait). Dans le val d'Allier l'orientation principale des exploitations agricoles est la production céréalière (grandes cultures) avec des investissements importants sur les parcelles exploitées (drainage, irrigation).

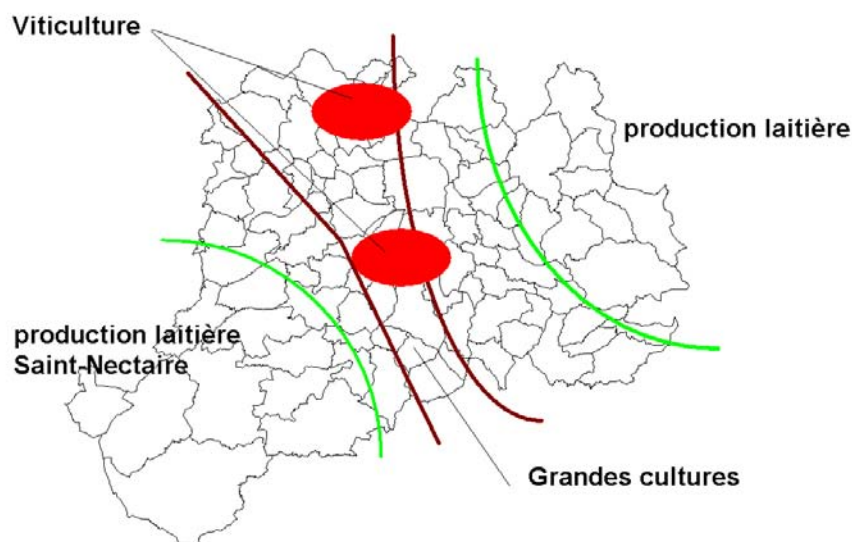
Cette diversité dans les productions agricoles s'explique en partie par la qualité des sols du territoire. Sur la partie nord (secteur de Plauzat) et sur d'autres secteurs (Lembronnais,...) les terres agricoles ont une bonne, voire très bonne, valeur agronomique. Cet outil de production permet aux agriculteurs d'obtenir des rendements élevés en grandes cultures. Au contraire sur les franges Est et Ouest, les terres agricoles sont de moins bonne qualité et sont principalement utilisées en prairies.

## ...et créatrice de valeur ajoutée.

Pour la filière lait, on peut noter l'existence de 4 aires de production de fromages AOC : bleu d'Auvergne, fourme d'Ambert, Cantal, et Saint-Nectaire.

Il faut noter également sur les secteurs nord et sud d'Issoire, une production viticole avec 6 communes classées en Appellation d'Origine Vin de Qualité Supérieure (AOVDQS) Côtes d'Auvergne.

Une des particularités du territoire réside dans le fait que la valeur ajoutée liée à la transformation des produits agricoles du territoire (production laitière et grandes cultures notamment) est créée en dehors du territoire. C'est le cas notamment avec la filière Saint-Nectaire et la filière céréales, avec des sites de transformation situés en dehors du territoire. On peut toutefois noter la présence sur le territoire de la fromagerie de Bergonne.



En plus de cette création de valeur ajoutée à l'extérieur du Pays, il faut noter que l'image positive véhiculée par les principales productions agricoles du territoire (Saint-nectaire, Cantal, Côtes d'Auvergne, Fourme d'Ambert,...), en tant que produits de qualité et du terroir, n'est pas explicitement liée au territoire d'Issoire val d'Allier sud.

# Le tourisme, une présence économique encore discrète mais d'un grand intérêt.

Les flux de revenus liés au tourisme constituent un appoint majeur pour l'économie de nombreux territoires. Ainsi, à l'échelle de la France métropolitaine, avec une balance commerciale de l'ordre de 15 milliards d'euros, le tourisme est une ressource comparable à la somme des balances commerciales des industries automobiles et aéronautiques.

Plus localement, les retombés économiques du tourisme à l'échelle du secteur d'Issoire Val d'Allier sont estimées à plus de 53 millions d'euros tous secteurs confondus (marchand, résidences secondaires, parents et amis).

page 3

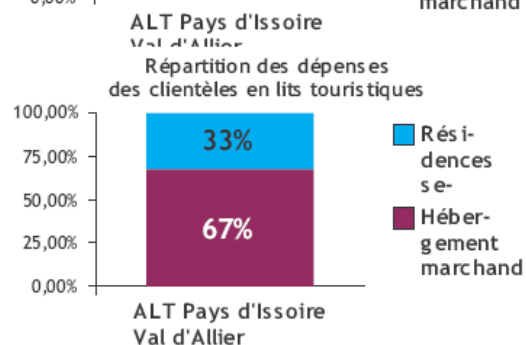
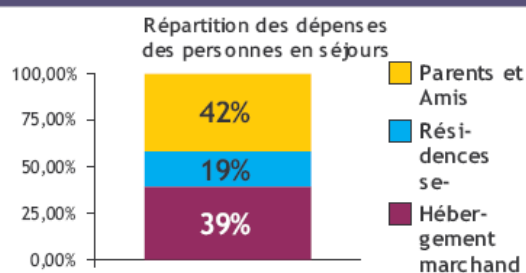


## EVALUATION TERRITORIALE DU POIDS ECONOMIQUE DU TOURISME

ALT Pays d'Issoire Val d'Allier

Hébergement non marchand	32 357 691	
dont Parents et Amis	22 301 058	EUROS
dont Résidences secondaires	10 056 633	EUROS
Hébergement marchand	20 819 889	EUROS
<b>Dépenses totales des personnes en séjours</b>	<b>53 177 580</b>	<b>EUROS</b>

<b>Dépenses des clientèles en lits touristiques</b>	<b>30 876 521</b>	<b>EUROS</b>
Hébergement non marchand		
dont Résidences secondaires	10 056 633	EUROS
Hébergement marchand	20 819 889	EUROS



Source : SPOT Auvergne, Direction Régionale du Tourisme

Si elles restent modestes (4 % des retombées de l'ensemble de la région Auvergne, 9% du département du Puy-de-Dôme) par rapport à d'autres territoires auvergnats où le tourisme joue un rôle économique majeur (Sancy, Cantal), elles constituent néanmoins une source intéressante de revenus pour le pays dans la mesure où elles n'exigent pas systématiquement d'investissements publics lourds (cf chapitre sur les tendances en matière de tourisme). De façon ponctuelle, des constructions d'équipement (exemple du centre de loisirs et d'hébergement touristique porté par Ardes Communauté) peuvent être envisagés, mais peuvent se heurter à des montages financiers complexes, du type partenariat public-privé.

Le pays est également caractérisé par un poids important de résidences secondaires qui totalisent à elles seules 2/3 des offres en lits<sup>34</sup> du pays et représentent 1/3 des recettes, soit 10 millions d'euros.

34 19 000 lits en résidences secondaires pour 7 000 lits dans le secteur marchand





## La fragilité cruciale des territoires industriels<sup>35</sup> et productifs.

Les années 1980 ont fortement marqué, en même temps que les mémoires et les territoires concernés, la géographie économique française actuelle, tant les "ajustements structurels" réalisés à cette période ont détruit ici les activités obsolètes et concentré là les activités encore compétitives. Aujourd'hui, les impératifs de la mondialisation de l'économie se sont imposés à l'appareil productif national, **"au bénéfice de l'excellent et au détriment du médiocre ou du simplement bon"**<sup>36</sup>.

### Désormais, une compétition à l'échelle des continents

L' Union Européenne semble confrontée à un risque majeur à long terme : celui d'être coincée entre un pôle de concurrence de haute technologie Etats-Unis/Japon et un pôle de concurrence asiatique à bas coût allié à une montée en gamme progressive. En effet, d'un côté les Etats-Unis et le Japon investissent massivement dans la recherche (3% par an en moyenne du PIB, contre 1,9% en Europe), et dans l'enseignement supérieur (3% aux Etats-Unis contre 1,4% en Europe). De l'autre, les économies émergentes du Brésil, de la Chine et de l'Inde bénéficient d'un coût du travail inférieur au coût européen.

Certains experts sont pessimistes sur la capacité de l'Europe et de la France à relever le défi du développement économique.

Ainsi, selon Lionel Fontagné<sup>37</sup>, la France ne peut plus concurrencer les pays à bas salaires dans une grande part de l'activité industrielle. Sa spécialisation dans le haut de gamme industriel lui permet certes de défendre de l'emploi mais trahit tout de même un manque de dynamisme, à la différence des Etats-Unis qui, sur les secteurs à haute technologie, disposent d'un potentiel de création d'activités et de renouvellement rapides.

### Une possible inversion de tendance

En revanche, pour d'autres experts, tels Marc Rouquette et André Grand, consultants lyonnais, intervenant lors des rencontres professionnelles d'Automac de mars 2008 qui ont réuni les entreprises du Massif Central fournisseurs de l'industrie automobile, la montée en puissance des pays à bas coûts ne peut que marquer le pas devant le lot de difficultés naissantes : revendications sociales et salariales, qualité des recrutements, adéquation des qualifications, impacts logistiques forts, investissements massifs pour maintenir à niveau les parcs industriels, pression croissante sur la productivité...

La crainte bien réelle du piratage des brevets industriels suivi de la fabrication massive de copies illégales des produits (la notion juridique de propriété intellectuelle n'existant pas dans tous les pays) fait même revenir dans leur pays d'origine certaines entreprises qui avaient opéré des délocalisations.

Bref, les pays émergents risquent d'être confrontés à une inversion de tendances comme celles que l'Europe a déjà connues et à la suite desquelles elle s'est restructurée. L'espoir serait ainsi pour demain !

L'avenir démontrera aussi le poids d'autres facteurs comme le ralentissement de la consommation, la hausse du coût des matières premières, la parité monétaire entre l'euro et le dollar, la crise financière américaine...

35 Industriel : qui a de l'adresse, de l'habileté dans son métier (Larousse)

36 Laurent DAVEZIES, La circulation invisible des richesses, 2008

37 Conseiller Scientifique au CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales, membre du Conseil d'analyse économique auprès du 1er ministre

## L'opinion des chefs français de l'industrie

Une récente enquête d'opinion menée en mai 2008 par l'INSEE et le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CNCCEF)<sup>38</sup>, montre que pour les chefs d'entreprises de l'industrie, l'économie française dispose de nombreux atouts, notamment la qualification de l'encadrement, la qualité des infrastructures de télécommunication et de transport mais qu'elle souffre de handicaps liés principalement au coût du travail non qualifié et à la taxe professionnelle.

Les industriels plébiscitent donc – et cela doit reconforter les acteurs publics locaux - l'environnement direct des entreprises comme l'élément favorable à leur développement, tandis que les difficultés sont plutôt pointées en direction de l'Etat pour ce qui concerne la fiscalité et le coût du travail. Un rapport d'information du Sénat en août 2007<sup>39</sup> avait d'ailleurs proposé, pour favoriser le maintien et l'implantation en France de grands centres de décision économique (sièges sociaux de multinationales...), une série de 29 mesures. Vingt-huit d'entre elles portaient sur l'adaptation du droit juridique, fiscal et social s'appliquant à ces entreprises. La seule mesure de nature "territoriale" consistait à encourager les PME à accomplir des sauts de productivité.

Enfin, selon l'enquête de l'INSEE, une entreprise industrielle sur cinq déclare vouloir créer de nouvelles activités de production à l'étranger et près d'une sur six vouloir délocaliser certaines activités actuelles, pour profiter de coûts salariaux plus faibles et se rapprocher des nouveaux clients.

## Une logique nouvelle, celle des pôles : la géographie au service de l'économie.

### Les pôles de compétitivité

Le lancement en 2004 des pôles de compétitivité a constitué pour la France un tournant majeur dans le discours de l'Etat sur l'interaction entre l'économie et la géographie. Alors que durant les décennies précédentes, l'objectif majeur de la politique d'aménagement du territoire était d'éviter la concentration des activités sur quelques régions riches et d'aider les territoires en déclin (l'économie au service de la géographie), la politique des pôles de compétitivité part de l'idée qu'il faut encourager la spécialisation des territoires dynamiques à la condition d'y regrouper les activités économiques bien sûr (ce que l'on appelle des clusters<sup>40</sup>) avec les activités de recherche ainsi que les activités de formation. En d'autres termes, la géographie doit être mise au service de l'économie, et plus précisément au service de la compétitivité de l'économie, l'Etat continuant d'assurer parallèlement sur le territoire l'accompagnement des reconversions industrielles par des contrats de site spécifiques.

A cet égard, la politique des pôles de compétitivité apparaît bien plus ambitieuse que celle des systèmes productifs locaux (SPL) mise en place à la fin des années 1990. Aujourd'hui, soixante-et-onze pôles de compétitivité existent en France, dont 7 pôles mondiaux et 10 à vocation mondiale. Le pays d'Issoire est particulièrement concerné par le pôle national Viaméca (mécanique pour les filières aéronautique, automobile et biens d'équipements industriels, contact CCI de Clermont-Ferrand Issoire) dont le contrat avec l'Etat se terminera fin 2008. On peut aussi citer les deux pôles nationaux Innoviandes et Céréales Vallée (hors pays).

Illustrant cette approche délibérée par filières industrielles, les "actions collectives" mises en oeuvre par la direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) permettent à l'Etat de décliner localement sa politique de soutien industriel, en fonction notamment du contexte local et des attentes des entreprises régionales. En 2007, la DRIRE Auvergne a ainsi financé 31 actions collectives pour un montant de subvention de 1,2 millions d'euros au bénéfice de l'industrie ou des services à l'industrie.

38 Mondialisation et compétitivité des entreprises françaises, l'opinion des chefs d'entreprise de l'industrie, INSEE Première, mai 2008

39 Rapport d'information du Sénat d'août 2007 sur les centres de décision économique

40 Espace de mise en commun de moyens que se donnent plusieurs entreprises d'un même secteur pour maximiser l'efficacité de leur action individuelle

## Les pôles d'excellence rurale

Le lancement en décembre 2005 des pôles d'excellence rurale (PER) participe de cette même logique dite "bottom up" de soutien aux activités émergentes et prometteuses. Il s'avère que les projets PER pour le département du Puy-de-Dôme sont très concentrés sur le pays d'Issoire et sur les deux parcs naturels régionaux sécants avec le pays d'Issoire :

- Valorisation de la forêt par le développement du bois-énergie et du fret ferroviaire (PNR Livradois-Forez)
- Accueil + dans le PNR des Volcans d'Auvergne
- Centre touristique d'Ardes sur Couze (Ardes communauté)
- Construction d'un hébergement pour personnes âgées non dépendantes répondant aux exigences du schéma gérontologique en vigueur, porté par la Communauté de Communes des Puys et Couzes
- Ragréage de la filière de la pierre volcanique ou le retour à l'âge de pierre : il s'agit de rétablir et dynamiser les différentes étapes de l'exploitation maîtrisée de la filière volcanique sur le territoire du parc naturel régional des volcans d'Auvergne
- Mise en valeur touristique du fort villageois du Broc, portée par Issoire Communauté
- Pôle de promotion des races à viande et produits d'Auvergne ( Communauté de Communes des Coteaux de l'Allier)

Par ailleurs, en dehors des mesures d'accompagnement des pôles d'excellence rurale, la loi du 23 février 2005 a instaurée un bouquet de mesures d'aide à la création d'entreprises, notamment en zones de revitalisation rurale.

## Les pôles de compétence

Enfin, plus localement, l'Etat peut participer financièrement au travers des contrats de pays (exemple du contrat de pays d'Issoire Val d'Allier Sud et du pôle de compétence Innomat avec Issoire Communauté) à la mise en place des conditions favorisant un développement économique performant et maîtrisé.

## Pour conforter l'ancrage territorial des pôles d'activités, savoir d'abord ce que l'on peut exactement en attendre

En contre champ de l'enthousiasme que suscite le soutien aux pôles d'activités et de compétitivité, une étude récente réalisée par une équipe de chercheurs du Centre pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP)<sup>41</sup> amorce une critique sur l'efficacité réelle du dispositif lancé en 2005. Elle montre comment l'intervention publique n'engendre pas toujours les effets positifs escomptés compte tenu de la complexité des mécanismes économiques et des forces de marché en jeu. Par exemple, elle montre comment une trop grande spécialisation rend les régions tributaires du destin d'un secteur, en particulier lorsque les travailleurs sont peu mobiles comme c'est le cas en France comparativement à d'autres pays où cette politique de spécialisation a déjà été entreprise.

Par ailleurs, les gains attendus par l'effet de regroupement des activités existent mais ne sont pas miraculeux. Selon ces chercheurs, pour augmenter la productivité (c'est à dire la valeur ajoutée à effectif constant) d'une entreprise d'environ 5%, il faut doubler le niveau de spécialisation dans une activité sur la zone concernée. Autrement dit, l'effort territorial à faire est extrêmement important puisqu'il revient à doubler le nombre de travailleurs sur la zone d'emploi concernée et dans le secteur d'activité considéré, effort qu'il faut ensuite traduire en terme de logement et de transport. Cet effet positif du territoire sur les entreprises, certes non négligeable, apparaît quand même de second rang derrière des facteurs comme l'augmentation directe du nombre d'employés ou du capital (respectivement +65% et + 30% d'augmentation de la valeur ajoutée<sup>42</sup>).

Par ailleurs, dans certains secteurs, comme le secteur automobile français par exemple, les entreprises ont encore avantage à être dispersées plutôt que concentrées pour bénéficier de salaires et de prix fonciers plus faibles dans les régions désertées par la concurrence.

41 Intitulée « les pôles de compétitivité, que peut-on en attendre ? » 2008

42 pour une augmentation d'un écart type du nombre d'employé ou du capital.

A l'inverse quant les entreprises et laboratoires de recherche ont intérêt à se regrouper, ils le font naturellement (« clusters naturels ») comme cela a été le cas dans la région grenobloise pour les technologies de l'information et de la communication ou à Toulouse pour l'Aéronautique.

Enfin, l'intervention publique privilégie actuellement les grands acteurs en place et les grandes entreprises, les petites et moyennes entreprises dont certaines sont très innovantes et font la fortune de certains secteurs, ne percevant que le sixième des subventions distribuées aux entreprises des pôles de compétitivité<sup>43</sup>.

En conclusion de cette étude, les auteurs du CEPREMAP suggèrent aux pouvoirs publics, pour lever les obstacles aux regroupements économiquement utiles, de faciliter la mobilité des salariés actuellement limitée du fait du coût des transactions immobilières ou de l'insuffisance de l'offre immobilière ou de participer à l'amélioration des services publics, des transports et de la politique foncière.

Le Gouvernement a par ailleurs engagé une évaluation générale du fonctionnement des pôles de compétitivité et des pôles d'excellence, afin de mesurer les marges de progrès et de programmer la nouvelle étape dans cette politique de soutien et d'ancrage territorial des pôles d'activités. Le rapport d'audit (Boston Consulting Group et CM International) a été rendu public en juin 2008. Il admet que le dispositif des pôles de compétitivité semble suffisamment prometteur pour être maintenu dans ses grands principes mais constate des niveaux de maturation très différenciés. Selon ce rapport, sur les 71 pôles, 39 ont atteint leurs objectifs, 19 ne les ont atteint que partiellement (Viaméca par exemple) et 13 pôles pourraient être reconfigurés. Le nombre de PME participant concrètement aux pôles a été un critère déterminant pour l'évaluation de ces pôles, dans la mesure où l'Etat a annoncé son intention de réorienter ses aides vers cette catégories de sociétés.

## Une filière Aéronautique réactive en Auvergne pour faire face au marché en pleine mutation.



Selon un récent rapport de la DRIRE de janvier 2008, les constructeurs leaders comme Airbus ou Boeing cherchent à réduire le nombre de leurs fournisseurs et à s'orienter vers des partenaires « workpackage », capables de leur proposer des sous-ensembles groupés. Cette révolution se double d'exigences qualitatives de plus en plus sévères obligeant les sous-traitants à s'adapter sous peine de disparaître du marché. Des incertitudes existent donc sur la filière aéronautique d'une manière générale. Certaines PME auvergnates<sup>44</sup> ont su se positionner grâce à un savoir-faire remarquable et étendu. Elles doivent néanmoins poursuivre leurs avancées technologiques, notamment vers le composite, de plus en plus présent dans les avions et s'engager dans une démarche de certification pour satisfaire aux normes de qualité européennes.

Grâce aux initiatives déjà prises par AVIA (Auvergne Valorisation de l'Industrie Aéronautique), par le pôle Via Méca (réunissant des acteurs de l'aéronautique et des biens d'équipement industriels), l'Auvergne montre sa capacité à réagir.

En effet, depuis 15 ans, AVIA fédère les entreprises régionales par la promotion de leurs savoir-faire auprès des grands donneurs d'ordre, développe des partenariats avec des structures similaires de l'aéronautique étrangère, suscite des formations qualifiées dédiées à l'aéronautique et anime un réseau d'entreprises.

Le pôle Via Méca propose quant à lui de créer de nouveaux matériaux pour alléger les véhicules ou encore intégrer une plus grande sûreté de fonctionnement dans les systèmes mécaniques.

<sup>43</sup> Source : Comité Richelieu, groupe de pression représentant les PME innovantes

<sup>44</sup> Marlier S.A, Effiance, CIPAM

Néanmoins, la formation actuelle est inexistante en composite alors que les savoir-faire requis vont se complexifier.

Pour répondre aux besoins de formation, il faut souligner la mise en place d'un pôle régional de formation aéronautique en région Auvergne depuis janvier 2008 réunissant entreprises, branches professionnelles, institutionnels et l'AFPA Auvergne dans le but de renforcer l'attractivité de la filière de formation et proposer un plan d'action de recrutement correspondant aux besoins des entreprises et PME.

Enfin, l'Union européenne annonce un investissement de 1,6 milliard d'euros dans le projet « Clean Sky » (ciel propre) dont le but est d'améliorer les performances environnementales du secteur aéronautique européen grâce au développement de technologies plus propres et plus compétitives. Comme le souligne le rapport de la DRIRE, le développement durable sera l'aiguillon et l'arbitre de toutes les technologies à venir. Ainsi, les grands programmes qui démarrent devront favoriser l'essor de technologies radicalement nouvelles dans la fabrication des appareils.

## L'accompagnement et le soutien de l'État en Auvergne.

Les services de la DRIRE Auvergne, pour parfaire leur connaissance du secteur du SCoT d'Issoire Val d'Allier Sud, s'appuie sur les données "industrielles" les plus récentes possibles, ainsi que sur des études locales.

C'est le cas avec l'étude KATALYSE réalisée d'octobre 2006 à fin mars 2007, dont le bilan et les conclusions sont très détaillés. Ayant été commanditée par le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud lui-même, elle correspond tout à fait au périmètre du SCoT.



Des 4 scénarii possibles argumentés par KATALYSE, le comité syndical du Pays a opté pour une **stratégie visant à favoriser et accompagner l'innovation des entreprises**. Ce choix est cohérent avec les orientations européennes nationales et régionales.

L'étude menée par ce cabinet est largement exploitée par les différents acteurs locaux pour définir leurs orientations ou valider leurs décisions .

La candidature du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud au contrat Auvergne+ Eco envisage ainsi des actions sur plusieurs thèmes concernant l'activité industrielle :

- mise en place d'un observatoire économique « industrie/services aux entreprises »
- soutien à l'innovation des entreprises,
- amélioration et qualification de l'offre d'accueil (ZA – soutien aux investissements – immobilier d'entreprise)
- amélioration de l'offre de formation et d'employabilité

L'objectif du Pays est de créer une synergie de tous les acteurs et partenaires autour de l'objectif commun et de renforcer le développement économique (au sens industriel et technologique) au travers de l'innovation.

Une simple modulation est à signaler au regard de l'expérience des chargés de mission « développement industriel » de la DRIRE en ce qui concerne le paragraphe intitulé « *Des PME en général peu réceptives aux initiatives institutionnelles...* ». En effet, les chargés de mission de la DRIRE sont plutôt bien accueillis dans la mesure où ils ne se présentent pas comme « donneurs de conseils » aux chefs d'entreprise, mais proposent des outils pouvant les aider dans leurs choix de stratégie (outil GEODE) et/ou accompagner ces choix en allégeant leurs conséquences financières (orientation vers les aides aux projets d'innovation, actions collectives ...):

- la constitution de VAM (Val d'Allier Maintenance) a été accompagnée par une action collective DRIRE

- dans la continuité de cette première action, le projet MEF (Maintenance Experte Fiabiliste) est une idée de grande envergure proposant de rapprocher les entreprises des univers de la formation et de la recherche pour créer un pôle de compétences des services de maintenance. Il doit être planifié dans le temps afin de réunir et impliquer efficacement les acteurs partenaires. Il est à noter que ce projet intéresse d'autres régions.
- les projets d'implantations (CSA – CEREBIO) sont suivis par la DRIRE au titre de partenaire économique. Celle-ci, même si elle ne dispose plus d'aides directes aux entreprises, est sollicitée pour donner un avis technique sur les dossiers déposés auprès des collectivités territoriales (FRAE – ARFP – immobilier)

L'étude menée sur la filière aéronautique par la DRIRE Auvergne concerne naturellement de nombreuses entreprises sises dans le périmètre du SCoT.

De ce diagnostic ressortent :

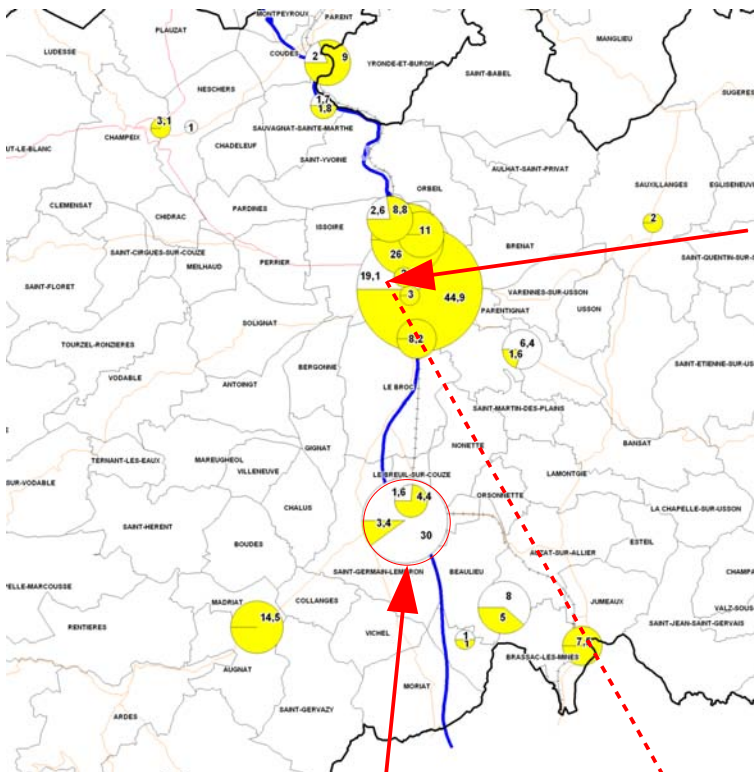
- ◆ le danger représenté par la non-maîtrise des orientations des grands donneurs d'ordres. Pour faire face, il s'avère nécessaire de repenser et adapter les stratégies et les moyens mis en œuvre au niveau :
  - de la production et des outils utilisés
  - des capacités de maîtrise des TIC
  - de l'organisation de l'entreprise
  - de la prise en compte de l'environnement
- ◆ l'intérêt des actions collectives qui ont été, sont ou peuvent être mises en place avec la DRIRE ou le pôle VIAMECA.

Les thèmes sont nombreux : propriété intellectuelle, intelligence économique, veille et réflexion stratégique, amélioration de la productivité et des performances, outils de pilotage de l'activité, réponse aux appels d'offres, management de la qualité, certifications, évolution des matériaux, connaissance des nouvelles réglementations ou directives, introduction des nanotechnologies au cœur des procédés ...)

De manière générale, tous secteurs confondus, et afin de garder localement une vocation de performance industrielle, les acteurs du Pays d'Issoire doivent être conscients de la nécessité de se créer de nouveaux avantages concurrentiels par :

- ◆ l'accroissement de la compétitivité industrielle locale
- ◆ l'accroissement des réservoirs de main d'œuvre qualifiée
- ◆ le renforcement des échanges entre les centres de recherche et développement et l'industrie
- ◆ l'amélioration du marketing afin d'accroître les connaissances nationale et internationale des savoir-faire locaux.

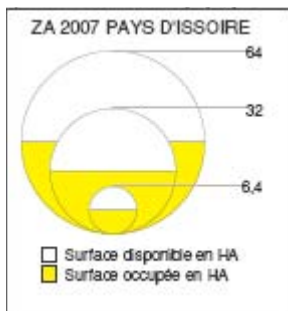
# S'organiser pour disposer de foncier industriel à court et à plus long terme



L'analyse des zones d'activités actuelles montre qu'une pression foncière s'exerce autour d'Issoire-Le Broc, tandis qu'un niveau de stock plus élevé en valeur relative existe dans les territoires ruraux<sup>45</sup>.

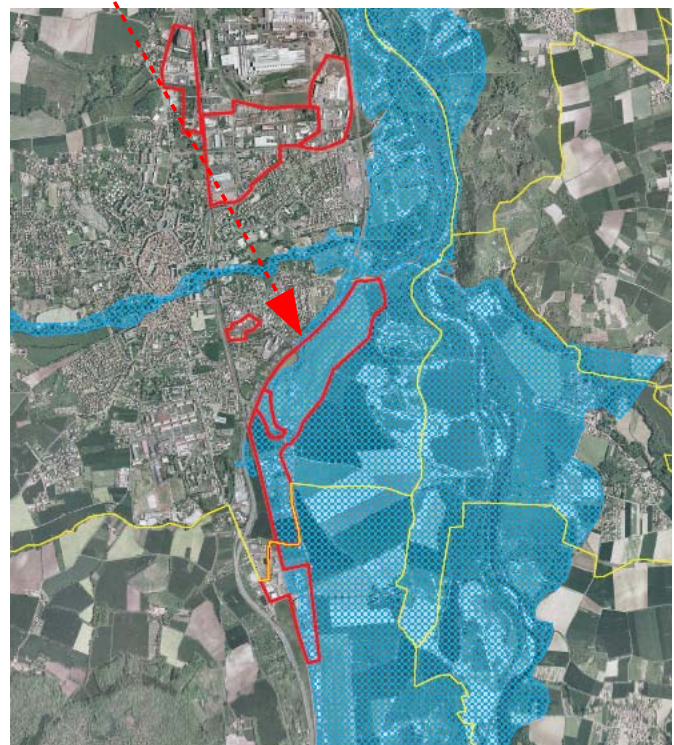
Une petite vingtaine d'hectares seraient ainsi disponibles dans le secteur de la zone d'activité de Lavour-Labéchade sur les communes d'Issoire et Le Broc. Au rythme actuel de consommation, cela pourrait représenter quatre à cinq années de capacité d'accueil. Compte-tenu de l'inondabilité du site, l'extension de ces surfaces n'est plus possible au regard des règles actuellement opposables et à venir (SDAGE, PSS/PPRi).

La cartographie ci-dessous montre le caractère inondable de la ZAC de Lavour-La Béchade à Issoire, par rapport aux niveaux d'inondation actuellement pris en compte (pour plus de précisions, se reporter au chapitre suivant du présent document, page 139).



Source : Comité d'expansion économique du Puy-de-Dôme

Une trentaine d'hectares sont par ailleurs disponibles à Saint-Germain Lembron, sur la ZAC des Coustilles, desservie également par l'A75, bénéficiant aussi de la proximité avec la voie ferrée, et susceptible enfin de disposer d'une desserte numérique en très haut débit.



45 Les surfaces d'activité du Puy-de-Dôme, Etat des lieux, 2006, Comité d'Expansion Economique 63



ZAC de Lavour-Labéchine à Issoire – Crue de décembre 2003 (photo DDE 63)



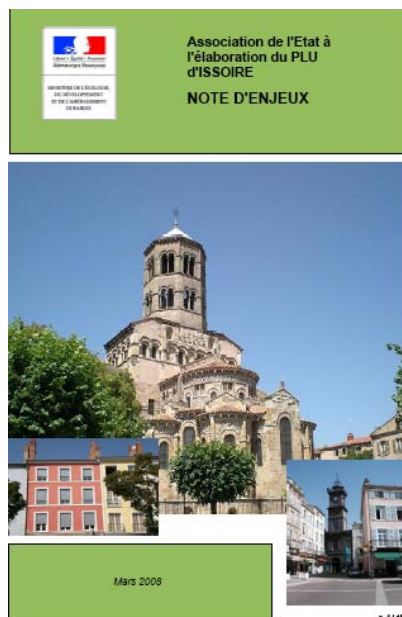


L'Etat, au travers notamment de son association à l'élaboration du PLU d'Issoire, a ainsi vivement déconseillé tout projet situé en zone inondable de la rivière Allier qui viserait à augmenter la vulnérabilité des personnes et des biens.

**D'ores et déjà, la note d'enjeu de l'Etat sur le PLU d'Issoire, adressée en mars 2008 à la commune, stipule que "la démarche SCoT engagée sur le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud constitue une opportunité de rechercher des alternatives à l'extension des zones d'activités en zones inondables, pour accompagner le développement économique d'Issoire."<sup>46</sup>**

La note d'enjeu de l'Etat sur le PLU d'Issoire est accessible sur le site internet de la DDE à l'adresse suivante :

[http://www-puy-de-dome.application.i2/article.php3?id\\_article=961](http://www-puy-de-dome.application.i2/article.php3?id_article=961)



Cette position de l'Etat sur le plan local est en adéquation avec la prise de conscience au niveau de l'Union Européenne des risques naturels pesant sur ses infrastructures économiques actuelles et sur sa capacité à rassurer les investisseurs internationaux vis à vis de ce territoire, comme en témoigne la directive récente 2007/60/CE en date du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations qui stipule que **"les inondations constituent une menace susceptible de provoquer des pertes de vies humaines et le déplacement de populations, de nuire à l'environnement, de compromettre gravement le développement économique et de saper les activités économiques de la Communauté"**.

L'objectif est de réaliser à l'échelle européenne la cartographie des zones inondables d'ici 2013 et plans de gestion des risques d'ici 2015.

46 Association de l'Etat à l'élaboration du PLU d'Issoire, Note d'enjeux, Mars 2008

# Gérer le dilemme de la communication, de la confidentialité et du partage des informations : l'exemple de la Haute-Savoie.

Les mondes de la recherche, de l'enseignement et de l'entreprise n'ont pas du tout la même conception du partage de l'information. Les industriels privilégient la confidentialité, et les universitaires la publication de leurs travaux. Il peut être difficile dans ce contexte de travailler en confiance.

Au sein même des grandes entreprises, la distinction entre les phases de recherche et celles de production s'accroît. C'est que les indicateurs qui servent à piloter le gros des troupes (services de production) sont totalement inadaptés pour piloter la phase amont. On évite donc de "cherlopper", à savoir mélanger la recherche et le développement, car le mixage des deux activités ne donne aucun bon résultat. En revanche, la gestion de la communication entre ces activités apparaît de plus en plus primordiale.

Les collectivités comme les régions ou certaines grandes agglomérations, qui veulent prendre place dans un dispositif collaboratif de mise en réseau pour maintenir voire relancer des dynamiques, notamment en faveur des PME, sont confrontées à des impératifs de discrétion parfois incompatibles avec leur action nécessairement publique.

*"Il y avait un dilemme à lever entre notre volonté de diffuser massivement des résultats de R&D vers les PME afin d'augmenter leur compétitivité et la nécessaire confidentialité de certains travaux. Nous avons donc défini les projets selon trois catégories. Les projets structurants s'apparentent à des plate-formes technologiques visant à réduire les coûts d'accès par une mutualisation de moyens. Les projets massivement diffusants sont gérés avec une stratégie de propriété industrielle permettant un accès facile aux résultats sous forme de formations et de séminaires. Les projets collaboratifs sont plus classiques puisque les résultats sont dédiés à un consortium prédéfini."*

Thierry Guillemin, délégué général Arve Industrie, Haute-Savoie<sup>47</sup>

Cette approche est à l'origine du succès de ce pôle "Arve Industries" (décolletage et mécanique<sup>48</sup>) qui, dans bien des domaines, apporte un éclairage intéressant sur ce que peut être un pôle de compétitivité spécialement conçu pour les PME. Bon nombre de PME souhaitent en effet concentrer leurs ressources sur la mise en application des résultats et profiter à plein de l'aspect dissémination. L'autre originalité de ce pôle Arve Industries est d'avoir mis l'accent très tôt sur l'environnement économique: *"Nous avons considéré que le pôle devait intégrer très tôt les questions d'habitat et de transport car la tension sur l'emploi (le taux de chômage sur le pôle est l'un des plus faibles de France) nécessite de faire venir une main-d'oeuvre qualifiée qui a des difficultés récurrentes à se loger"* (Gisèle Bonnot, AED)<sup>49</sup>. Autre exemple, des accords ont été conclus avec les principales banques régionales pour mettre en place des prêts à taux zéro destinés à financer des investissements liés à l'innovation en PME. Enfin, un observatoire de la sous-traitance assure le programme d'intelligence économique sur les futurs besoins des donneurs d'ordre et les attentes des nouveaux marchés. L'objectif est toujours le même : rechercher et consolider les informations diffuses et les traduire en actions directement accessibles aux PME.

47 Source : Le courrier de la COFHUAT, avril 2008, Quel modèle pour un pôle de compétitivité pour les PME ?

48 Mécatronique : jonction de la micromécanique d'origine horlogère avec l'électronique émanant de l'industrie électrique

49 Source : Le courrier de la COFHUAT, avril 2008, Quel modèle pour un pôle de compétitivité pour les PME ?

# Retravailler localement sur la relation école/entreprise.

La diffusion des informations est désormais au coeur de toutes les stratégies, que ce soit celles des entreprises, des élus, des recruteurs et des formateurs. Des actions d'information peuvent aussi être menées en direction du grand public, voire du jeune public.

En effet, il est aujourd'hui constaté un désintérêt général des jeunes pour les métiers de l'industrie. Les acteurs locaux constatent même que certains des jeunes formés dans cette branche l'abandonnent en cours de route pour d'autres métiers perçus comme plus valorisants. Cette fuite s'observe aussi pour les niveaux supérieurs (cas des ingénieurs industriels se réorientant vers les secteurs bancaires ou financiers).

Des groupes de travail réunissent, dans le cadre des SPEL (Services Publics de l'Emploi Local) / COTEF (Comités Techniques de l'Emploi et de la Formation), tous les services et acteurs locaux concernés par les problématiques de l'emploi et de la formation, notamment dans les bassins industrialisés comme celui d'Issoire<sup>50</sup>. La nécessité de travailler sur le thème de la formation initiale et d'amener les jeunes aux métiers de l'industrie est une évidence pour tous les acteurs du SPEL/COTEF. Ceux-ci s'emploient à mettre en commun leurs connaissances et leurs moyens pour aller dans ce sens.

Ainsi, l'inspection académique lance une évaluation spécifique des actions d'orientation menées dans les collèges. Des conventions existent par ailleurs entre l'Education Nationale et les grandes entreprises industrielles pour des formations orientées vers les métiers de l'équipement industriel, l'électro-technique, la maintenance dans le cadre de la formation au bac professionnel dispensée actuellement sur deux sites (lycées professionnels Henri-Sainte Claire Deville à Issoire et Sainte-Florine).

Ces acteurs envisagent aussi la mise en oeuvre d'un plan de communication en accompagnement d'une mission de pilotage local des relations Ecoles/Entreprises et Formation/Emploi conforme aux orientations du Contrat Auvergne+éco.

Par ailleurs, le territoire enregistre un fort développement de la formation professionnelle continue qui souligne l'enjeu à développer la politique de diversification des formations initiales (métiers) en lycées professionnels et de compléments via la formation continue.

En effet, l'offre en formation initiale existe sur et à proximité du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud :

- Issoire : Bac pro 3 ans, lycée Henri-Sainte Claire Deville
- Sainte Florine : Bac pro 3 ans : métiers de l'industrie
- Saint Flour : Bac pro 2 ans : métiers de la maintenance
- Brioude : Bac pro 2 ans : métiers du secteur tertiaire (secrétariat, comptabilité)
- Brassac : Bac pro 3 ans , lycée professionnel des métiers du commerce et de l'hôtellerie (métiers de bouche, dont spécialité de chocolatier unique dans l'académie), avec possibilité de répartition des spécialités entre Brassac et Chamalières.

Cependant, l'échelle de temps nécessaire pour adapter la formation initiale au plus près des besoins des entreprises paraît incompatible avec les besoins souvent immédiats, limités en nombre et parfois temporaires des entreprises. Par ailleurs, l'abandon des élèves au cours des trois années du bac pro avec une sortie de cursus au niveau BEP reste un handicap.

Dès lors, coordonner les enseignements « métiers » du lycée avec la formation continue en entreprise (GRETA) apparaît aujourd'hui comme une nécessité.

En tout cas, le principe d'**ouvrir au maximum les portes des entreprises aux scolaires de tous niveaux pour des journées d'informations ou des stages d'immersion** doit être considéré comme un moyen très efficace de susciter des carrières ou, tout du moins, des candidatures, et de lutter sur le court et moyen terme contre la pénurie de recrutement que les industriels déplorent.

---

<sup>50</sup> Participant notamment au groupe de travail "industrie" les représentants des services ou institutions suivants : DRIRE, DDTEFP, AFPA, Pays d'Issoire, Mission locale pour l'emploi, lycée professionnel Deville, ASSEDIC, ISFP, INNOVAL, CCI, ALE d'Issoire, VIAMECA...

# La diversification de l'économie

Le travail est aujourd'hui déconnecté de la richesse...d'où la nécessaire complémentarité et interdépendance des territoires.

Laurent Davezies, professeur de développement territorial<sup>51</sup>, déroule au fil des 110 pages de son livre<sup>52</sup> une démonstration qui vise à montrer les deux logiques économiques complémentaires mais opposées de fonctionnement d'un territoire :

- l'économie locale résidentielle (la richesse produite par la satisfaction de la demande locale induite par la présence des habitants d'une ville). Ce sont des territoires de consommation aidés principalement par les transferts publics de tous ordres (sécurité sociale, aides sociales), les pensions de retraite qui apportent des revenus sans contribuer à la valeur ajoutée des entreprises, les touristes et les travailleurs qui parfois s'installent ailleurs du lieu du PIB auquel ils contribuent.
- L'économie du territoire support d'activités générant des revenus. Les territoires productifs étant généralement ceux de la métropolisation, dans le cadre de la mondialisation, cette tendance exclut parfois les classes moyennes des centres villes.

Il existe malgré tout des territoires qui combinent développement productif et attraction – rétention de revenus résidentiels (par exemple : Nantes, Saint Nazaire ...).

L'auteur conclut que l'observation de la seule production de richesse (PIB) n'est plus un critère pertinent pour comprendre les ressorts de l'économie française. Dans un pays où l'on circule volontiers, où l'on va finir ses vieux jours loin de son ancien lieu de travail, se fonder sur l'analyse des revenus de la population et l'attractivité des territoires est bien plus opératoire.

C'est pourquoi, l'autonomie et la compétition des territoires entre eux, en ne tenant pas compte de leur complémentarité, risquerait fort de désorganiser les territoires plutôt que de les optimiser.

Les modèles privilégiant l'un la création de richesses, l'autre l'enrichissement et la consommation des populations sont complémentaires.

## Faire des PME innovantes d'aujourd'hui les leaders de demain...

La « France doit atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés dans le cadre de la stratégie de Lisbonne afin de porter son effort de recherche et de développement à 3 % de sa richesse nationale d'ici 2013.

Favoriser le développement d'entreprises de moindre taille est donc susceptible de renouveler le tissu économique du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud

**La Chambre de commerce et d'industrie d'Issoire appuie la création d'un club de PME PMI dans le bassin d'Issoire.**

Lancé officiellement le 5 mai 2008, le club des PME PMI du bassin d'Issoire compte déjà plus d'une quinzaine d'entreprises, désireuses de se faire entendre. Ce club souhaite répondre à une réelle attente des industriels» souligne Fred Liotard-Vogt, président de la délégation d'Issoire de la CCI.

En effet, les chefs d'entreprise ont soulevé un certain nombre de problématiques que la feuille de route de ce club s'attachera à résoudre :

- améliorer les relations avec les fournisseurs par exemple en mutualisant des moyens d'achats pour certaines matières premières nécessaires à la production
- trouver des solutions aux difficultés de formation et de recrutement
- mieux connaître les besoins des industriels locaux pour leur répondre

51 À l'université Paris Val de Marne

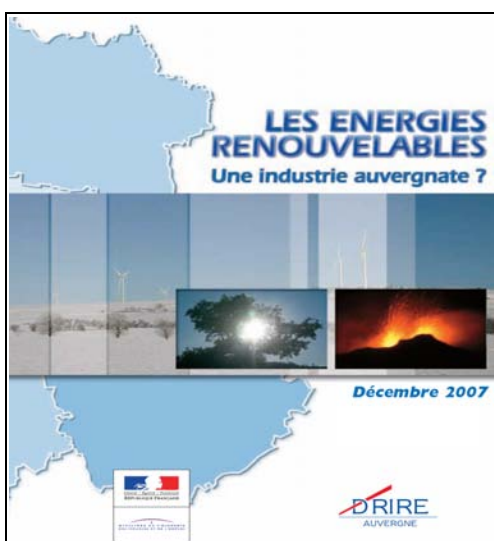
52 La République et ses territoires – la circulation invisible des richesses (janvier 2008)

- s'informer des projets de développement dans ce secteur géographique
- promouvoir l'image des entreprises et du territoire

«La réponse à ces interrogations est indispensable au développement des PME, vital pour l'essor économique de notre territoire. Les industriels s'ouvrent de plus en plus à la conquête de nouveaux marchés et sortent de leur individualisme. A nous de les accompagner dans cette mutation ; l'animation de ce club en est un des moyens. Nous savons aussi que notre action sera plus efficace en agissant avec nos partenaires. C'est pourquoi, nous avons associé dans cette initiative les collectivités locales, l'Education Nationale et le pôle de compétitivité ViaMéca» insiste Fred Liotard-Vogt.

## Les énergies renouvelables

Un rapport récent de la DRIRE évoque la carte à jouer pour l'Auvergne de faire émerger une filière industrielle focalisée sur les énergies renouvelables. « Faire sien le défi des énergies renouvelables devrait être l'une des stratégies industrielles de l'Auvergne pour les toutes prochaines années ».



*Dans le cadre du "Grenelle de l'Environnement", l'Etat français a pris des engagements forts pour réduire la consommation d'énergie, en particulier dans les secteurs du logement et des transports et pour renforcer un processus de diversification énergétique notamment dans le secteur électrique en soutenant le développement des énergies renouvelables. Nul ne doute que le développement de la production d'électricité issue des énergies renouvelables est une tendance lourde. Cette politique énergétique, accompagnée par les progrès technologiques réalisés et à venir dans ce domaine, ouvre de nouvelles perspectives industrielles.*

*L'industrie auvergnate est aujourd'hui quasi absente sur ce marché malgré le potentiel de développement de ces énergies sur le territoire régional. Elle dispose pourtant de nombreux atouts et savoir-faire reconnus dans les domaines industriels de haute technicité nécessaires au développement de ce secteur.*

*Ce diagnostic, centré sur la production d'électricité à partir des énergies éoliennes, solaire et de la géothermie, permet de disposer d'une vision de la situation et met en évidence des potentiels de développement. Créer ses propres produits innovants ou participer en qualité de sous-traitant, à relever ces défis technico-économiques, doit être l'un des challenges de l'industrie auvergnate pour les toutes prochaines années. A nous de leur montrer le potentiel économique que ces énergies renouvelables recèlent !*

Hervé VANLAER

Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche  
et de l'Environnement d'Auvergne

## La filière bois-énergie, un enjeu fort pour le Pays Val d'Allier Sud

### Le développement de la filière bois-énergie...atouts environnemental et économique

D'une manière générale sur le plan environnemental, le bois-énergie contribue à limiter les émissions de CO<sub>2</sub>, principale cause du réchauffement climatique. En effet, sa combustion ne fait que restituer dans l'atmosphère une masse de CO<sub>2</sub> qui s'y trouvait déjà avant d'être absorbée par l'arbre lors de sa croissance. En conséquence, une meilleure mobilisation de la ressource permet également d'éviter l'importation de pétrole et de développer localement des activités connexes. La stabilité du prix du bois est aussi un avantage comparé aux prix du pétrole qui s'est envolé au cours des derniers mois.

Sur le plan social, la filière bois-énergie permet le développement d'emplois surtout en zone rurale. Il ne faut pas oublier que cette filière n'est réellement renouvelable que si la forêt est renouvelée et gérée de manière raisonnée et durable, ce qui sous-entend d'adapter au mieux l'approvisionnement des besoins.

## **Des initiatives entreprises dans le Puy de Dôme pour développer l'ensemble de la filière bois.**

Ainsi, le territoire des Combrailles occupé à 25 % par la forêt (45000 ha) contribue depuis environ trois ans, grâce à la mise en place du contrat territorial du Pays des Combrailles, au développement d'une vingtaine d'entreprises de transformation du bois permettant, au-delà de l'aspect environnemental reconnu, de maintenir une économie locale dans des territoires ruraux affectés par les difficultés économiques.

Dans le cadre de la mise en place des Pôles d'Excellence Rurale dans le Puy de Dôme<sup>53</sup> des appels à projet ont été lancés début d'année 2006 dans la perspective d'être labellisés par une commission nationale.

A cet égard, le premier projet à être retenu fut celui conduit par le Parc Naturel Régional du Livradois Forez intitulé « Valorisation de la Forêt par le développement du bois-énergie et du fret ferroviaire dans le Livradois Forez ».

Ce projet s'inscrit dans l'axe prioritaire de soutien à l'excellence au titre des bio-ressources. Il vise à favoriser la valorisation de la forêt pour accroître l'offre disponible de cette ressource, faire progresser la demande d'utilisation de cette énergie et favoriser l'acheminement par le rail de la matière première. La création de 50 emplois directs et 15 emplois indirects s'ajoute au maintien de 30 emplois.

Cette piste de développement figure également dans le Contrat régional de développement durable du territoire « Auvergne + » signé entre la Région Auvergne, le Syndicat Mixte du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud et le Président de la communauté de communes Ardes Communautés dont l'objectif est d'accompagner des projets fondés sur la base de leurs objectifs.

Au titre des opérations retenues dans le cadre du présent contrat<sup>54</sup>, il faut noter la création d'un réseau de chaleur bois déposé par la communauté de communes « Ardes Communauté » à destination de divers équipements.

Ce projet devrait présenter un attrait supplémentaire pour l'accueil des visiteurs du centre de loisirs et d'hébergement touristique en perspective.

**En conclusion**, l'utilisation du bois dans la construction et comme énergie représente des axes de développement économique qui doivent être poursuivis.

A cet effet, le SCoT doit pouvoir s'inspirer des initiatives locales et des soutiens publics déjà en place pour aider cette filière à se professionnaliser.

## **Le programme opérationnel FEDER Auvergne 2007-2013 évoque les ressources humaines qualifiées, et notamment le potentiel féminin**

Au-delà de la mise en place actuelle d'un certain nombre de pôles de compétitivité (dont Viaméca) ou de contrats de site visant à accompagner les reconversions industrielles, le programme opérationnel FEDER préconise de contribuer à l'adaptation des travailleurs face aux mutations économiques en développant les actions de formation continue au sein des entreprises, en améliorant la gestion des âges et des compétences dans l'entreprise.

La création et la reprise d'entreprise semble constituer également un véritable levier. Pour cela, il s'avère utile de promouvoir l'esprit d'entreprendre. Il conviendrait également de détecter et de développer l'innovation dans les PME, de former et de professionnaliser les réseaux d'acteurs sur le processus d'innovation.

Si le secteur agricole est confronté aux conséquences des réformes de la PAC et à l'évolution de la demande, les secteurs industriels en « mutation » (mécanique, métallurgie, plasturgie) font face aux exigences croissantes des clients et à la concurrence internationale sur les coûts. Ils doivent donc s'organiser en pôles et réseaux et rechercher des niches porteuses.(cf partie tendances)

A cet égard, le programme opérationnel FEDER Auvergne évoque le potentiel féminin comme une ressource humaine à mobiliser, sur le modèle de ce que l'on peut constater actuellement en matière de création ou de reprise d'entreprise par les femmes (taux en Auvergne supérieur au taux moyen français).

Les femmes disposent aujourd'hui de choix professionnels peu diversifiés, notamment sur le territoire du SCoT Pays Val d'Allier Sud (cf partie diagnostic de ce chapitre). De nombreuses opportunités existent pour

<sup>53</sup> Par circulaire interministérielle du 15 décembre 2005

<sup>54</sup> Expirant en 2009

enrayer le taux de chômage plus élevé des femmes ou favoriser leur insertion dans le marché du travail :

- de nombreux départs en retraite qui vont faciliter l'emploi féminin
- la prise en compte de l'égalité professionnelle au sein de la GPEC (gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences)
- rappel des objectifs de Lisbonne : atteindre un taux d'emplois des femmes de 60 % d'ici 2010

## **L'aménagement numérique et le haut débit**

### **Haut-débit<sup>55</sup>, zones blanches et initiative du Conseil Régional d'Auvergne**

Le développement des technologies de l'information et de la communication est devenu un enjeu fondamental pour notre société. Depuis l'ouverture à la concurrence du marché des communications électroniques, ce secteur a rapidement évolué tant au niveau des acteurs en présence que du développement des réseaux, des offres et des nouveaux usages.

Si les développements ont été rapides et importants, la seule initiative privée n'a pas encore permis d'assurer la couverture totale du territoire puisque 2% des lignes téléphoniques nationales n'ont pas encore accès au haut débit.

Pour la région Auvergne, le taux de couverture haut débit était de 96 % début 2007. La résorption des zones blanches non desservies en haut débit a été prise en charge par le conseil régional qui a signé un partenariat public-privé avec France-Télécom. Cette opération permettra une desserte des zones blanches sur 298 communes de la Région Auvergne, dont 12 communes du Val d'Allier.

Suite à cette opération dont les travaux devraient s'achever début 2009, le taux de couverture de l'Auvergne en haut débit devrait être porté de 96 % à 99,6 %.

Pour ce qui concerne la couverture des zones blanches, le Val d'Allier bénéficie comme le reste du département de l'initiative du Conseil Régional et l'on peut considérer que le problème des zones blanches est en passe d'être résolu.

### **Haut-débit, dégroupage, zones grises et initiative de Clermont Communauté**

On parle aujourd'hui de fracture numérique :

- fracture géographique se traduisant par un risque de décrochage économique des territoires concernés mais aussi fracture sociale se manifestant par un accès inégal aux technologies de l'information par les habitants des zones les plus rurales, et au sein des zones urbaines pour les couches sociales les plus défavorisées. Dans le Puy-de-Dôme, il existe, en effet, une large différence dans l'éventail des offres et le débit offert entre Clermont-Ferrand et sa périphérie, globalement bien desservies et le reste du Département, souvent très rural.

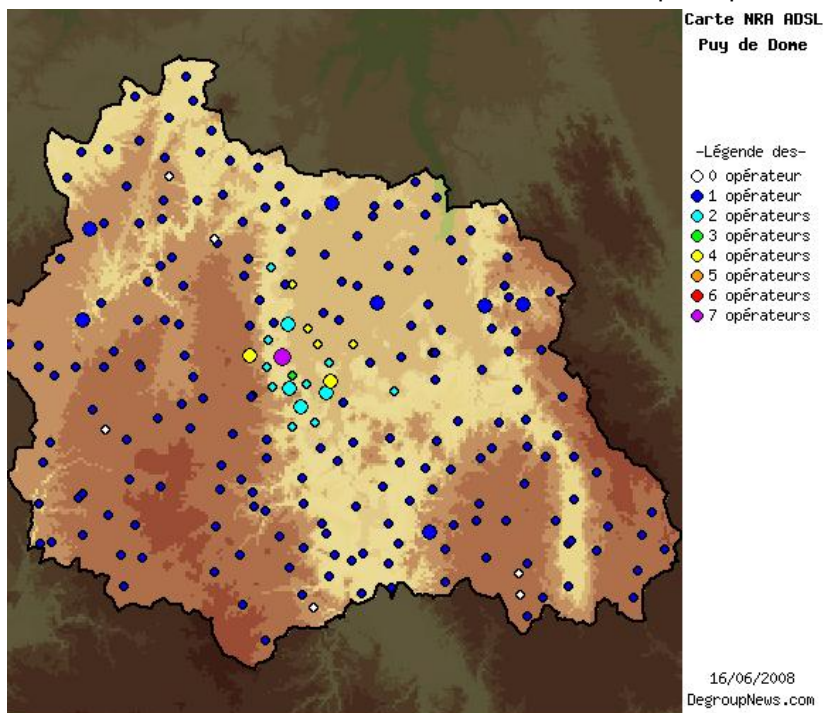
Le gouvernement a fait du développement de l'accès haut débit un enjeu national, enjeu soutenu par le Parlement par le vote de la loi, pour la confiance dans l'économie numérique (loi n° 2004-575 du 21 juin 2004) qui a inséré dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) un article L 1425-1 constituant le nouveau cadre d'intervention des collectivités locales dans le domaine des communications électroniques.

Cet article ouvre aux collectivités territoriales et à leurs groupements la possibilité d'intervenir dans le domaine des communications électroniques afin de pallier un éventuel déficit d'offres privées sur les territoires. Il les autorise à établir un réseau de communications électroniques en vue de le mettre à disposition d'opérateurs, voire fournir indirectement un accès à l'utilisateur final en cas d'insuffisance avérée d'initiative privée. Le lecteur trouvera dans les paragraphes suivants la carte des réseaux ouverts d'initiatives publiques illustrant la vitalité des collectivités locales dans le Massif Central.

<sup>55</sup> En l'absence de définition officielle, on considèrera comme haut-débit des débits compris entre 512 Ko/s et quelques Mo/s et comme très haut-débit ceux supérieurs à plusieurs dizaines voire plusieurs centaines de Mo/s.

Devant cette vitalité de nature à concurrencer ses offres, France Télécom a développé des offres de location de fibre, dont se sont saisis les opérateurs pour dégroupier<sup>56</sup> des répartiteurs<sup>57</sup>. C'est ainsi que la périphérie clermontoise a pu accéder au dégroupage au cours de cette dernière année.

Une fracture numérique existe aussi entre les entreprises qui ne tirent pas toutes le profit qu'elles pourraient escompter des outils technologiques et d'internet. Les grandes entreprises ont les moyens d'investir dans les outils innovants et d'en tirer les bénéfices. Les plus petites sont freinées par la complexité technologique et les compétences limitées en interne. Dans le Val d'Allier, un appui leur a été apporté par l'association pratic (soutenue par l'Etat, les collectivités, les chambres de commerce) dans les domaines du commerce en ligne et de la création de sites internet avec des animations spécifiques dans le secteur du tourisme.



Sur le territoire du Puy-de-Dôme, le taux de dégroupage des lignes téléphoniques atteint 54 % alors qu'il est de 69,7 % au niveau national.

Comme l'illustre la carte ci-contre des répartiteurs dégroupés, le dégroupage, d'abord engagé par les opérateurs sur la ville de Clermont-Ferrand, s'étend maintenant, par le jeu du marché, à une petite couronne clermontoise

Le secteur du Val d'Allier ne bénéficie pas encore de cette opportunité.

## S'appuyer sur le désenclavement numérique de l'A75 pour créer des conditions de desserte en très haut débit

Dans un objectif de désenclavement numérique du Sud Massif-Central, et compte-tenu de l'absence de concurrence communes aux collectivités du sud du Massif Central, les 6 départements<sup>58</sup> traversés par l'autoroute A 75 se sont associés avec la Région Languedoc-Roussillon afin de constituer le syndicat mixte "autoroute numérique A 75 ". Ce syndicat a mis en place des fibres optiques dans un fourreau disponible de l'A75, autoroute non concédée, afin de créer les conditions d'une desserte en très haut-débit des territoires traversés entre Clermont-Ferrand et Pézenas.

L'Etat, au travers de ses services (commissariat de massif) et de ses outils mobilisables (convention interrégionale de massif) a apporté un soutien décisif à ce projet structurant, tant en terme de méthode (collaboration avec les collectivités et avec l'ADIMAC<sup>59</sup>) qu'en terme financier (presque 50% de coût total de l'opération).

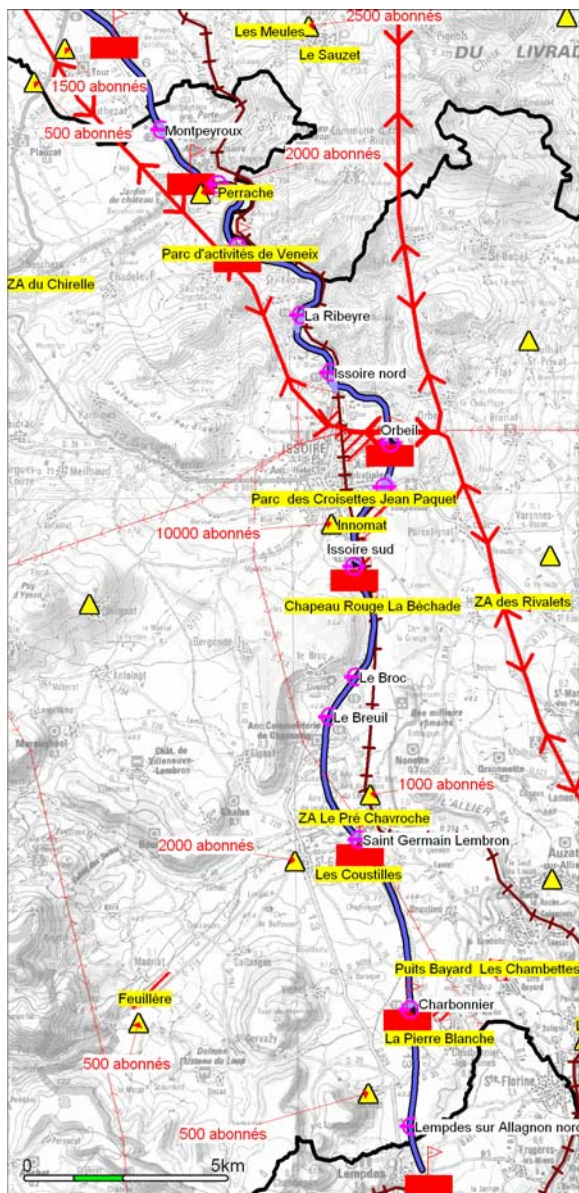
56 Permettre l'utilisation de la boucle locale d'un abonné au téléphone par un autre fournisseur d'accès

57 Lieu, situé dans le *central téléphonique* (aussi appelé *NRA*, pour *Nœud de Raccordement Abonné*) où se font toutes les connexions entre le réseau filaire desservant les clients d'un opérateur de télécommunications (la boucle locale) et les infrastructures (voix, données ou images).

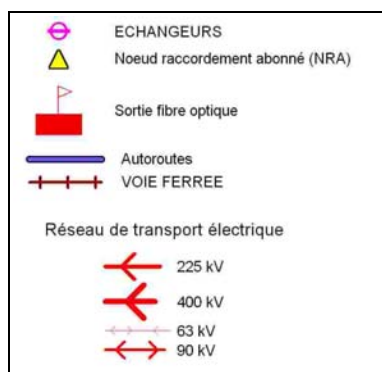
58 Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal, Lozère, Aveyron, Hérault

59 Association pour le développement industriel et économique du Massif Central, initiatrice dès 2003 de cette démarche





Source : DDE 63, Aménagement Numérique A75



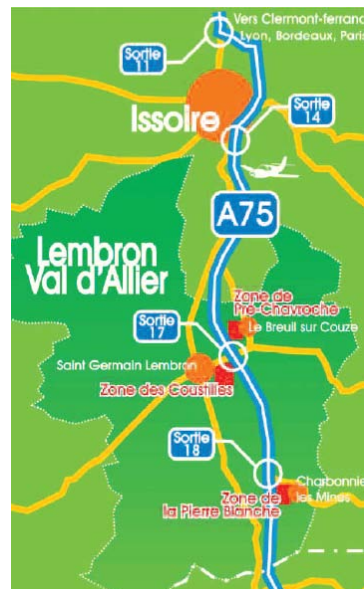
Pour l'exploitation de ce réseau un délégataire sera recruté courant 2008.

Sur les trente sorties de fibre optique prévues le long de l'axe A 75, cinq concernent le Val d'Allier offrant ainsi de bonnes perspectives d'irrigation de ce territoire.

La mise en service de la fibre optique sur l'A75 va ouvrir des potentialités nouvelles de dégroupage des répartiteurs situés en bordure.

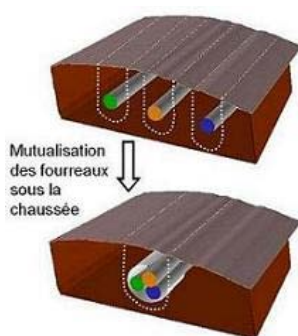
Des collectivités, comme la Communauté de communes Lembron Val d'Allier par exemple, ont déjà pleinement pris conscience de l'intérêt pour leur territoire à organiser le raccordement à cette infrastructure de base, d'un point de vue d'abord économique ("*Une nécessité absolue pour les entreprises*<sup>60</sup>") avant d'envisager l'élargissement de l'offre très haut-débit à d'autres usagers.

Source: ADIMAC, La Lettre n°47 de mai 2008



A cette fin, il serait intéressant d'identifier rapidement les équipements mutualisables pour accueillir une liaison fibre optique entre les sorties de la fibre optique d'A75 et certains des répartiteurs présents sur le territoire.

60 Interview de Jean-Pierre DEMENUS, La lettre n°47 de mai 2008 de l'ADIMAC



Dans le même objectif, la pose de fourreaux en attente dans le cadre de travaux de voirie et réseaux sur ces sections est à encourager, car le génie civil représente en moyenne 80% des coûts de mise en place des réseaux de communication électronique.

L'A75 numérique offre, en outre, la possibilité de desserte directe en fibre optique des zones d'activités existantes en bordure de l'autoroute.

De ce point de vue, Clermont-Communauté a certainement pris une longueur d'avance en achevant la mise en place d'une fibre optique le long d'un réseau de 160 km desservant l'ensemble des zones d'activités. Pour les nouvelles zones d'activité, la fibre optique sera acheminée à chaque parcelle autorisant une offre de débit quasi illimité (1 Gigabit/s). Pour les anciennes zones d'activité, ce réseau de fibre optique permettra aux entreprises de tirer avantage d'une stimulation de la concurrence et d'un dégroupage des offres à des prix compétitifs.



## Le Pays d'Issoire Val d'Allier à la croisée d'initiatives publiques et privées

La carte ci-après montre la présence des réseaux d'initiative publique en cours sur le massif central. Y figurent notamment celles des régions Limousin et Rhône Alpes. Le projet ARTERIA, d'initiative privée, envisage de créer très rapidement une liaison Est-Ouest entre ces deux régions, via Aurillac et Le Puy, en utilisant le réseau de transport électrique à très haute tension. Très rapidement donc, une "croix numérique" entre la fibre optique de l'A75 et le projet Artéria peut se concrétiser au sud d'Issoire, sachant que l'offre numérique à destination des entreprises risque d'être polarisée au nord par celle de Clermont-Communauté.

## Réseaux d'initiatives publiques Mars 2008

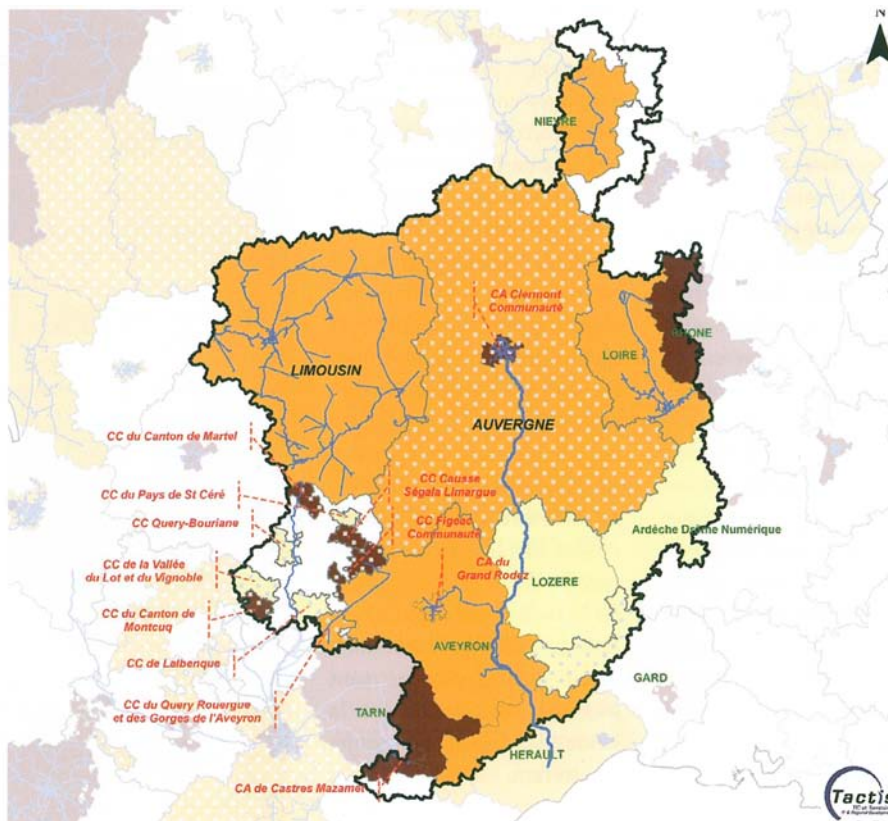
Association pour le Développement  
Industriel et économique du  
Massif-central

Source ORTEL Décembre 2007  
Source AVICCA  
Source TACTIS  
Réalisation cartographique TACTIS

- Réseaux d'initiative publique neutres
- Dispositif spécifique de couverture des zones blanches
- Montage juridique et financier
- Construction
- Opérationnel
- Massif Central

© Copyright - TACTIS - Mars 2008  
© Copyright - IGN Paris - 2008

0 60 120 Km



4 | La Lettre | ADIMAC | Mai 2008

Source : ADIMAC, La lettre n°47 de mai 2008

Le conseil régional envisage de lancer un plan très haut débit pour l'Auvergne en partenariat avec les conseils généraux et les communautés d'agglomération. Ce plan, dont les études seront conduites au cours de l'automne 2008, vise à amener la fibre optique directement aux entreprises sur des zones d'activités identifiées dans le cadre des orientations régionales et du partenariat à mettre en place.

Cette initiative est de nature à conforter la compétitivité des acteurs économiques qui pourront en bénéficier et constitue un atout en matière d'attractivité. Elle est toutefois susceptible de décliner des priorités d'intervention et des phasages prévisionnels en décalage par rapport aux exigences de certaines entreprises locales qui nécessitent des réponses rapides. Il importe que le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud se positionne vis à vis du Conseil Régional pour connaître le plus en amont possible les dispositions envisagées par celui-ci en matière de très haut débit. Le territoire d'Issoire, tout comme celui de Brioude ou de Saint-Flour d'ailleurs, sont crucialement concernés par le même souci de garantir à court terme aux entreprises une offre en très haut débit, pour ne pas être distancés par l'offre numérique de Clermont Communauté dans ses zones d'activités et s'assurer d'une capacité de réaction vis à vis des initiatives des autres collectivités et de protection de leurs intérêts économiques. Il est aussi permis de penser que la dynamique créée à l'attention des entreprises permettra aussi de préparer les conditions d'une desserte en très haut-débit à destination des zones résidentielles, que ce soient celles existantes ou celles à créer.

Les démarches de développement de la couverture numérique doivent aujourd'hui reposer sur des approches cohérentes. Ainsi le positionnement des futures zones d'activités est à conditionner à l'existence d'une infrastructure de communication électronique, tout comme celui des futures zones d'urbanisation. Il convient d'intégrer ces approches dans les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Enfin, il convient de noter que le réseau Cybermassif soutenu par l'Etat lance en 2008 le programme Cybermassif 2010 en Massif Central qui a pour objectif de développer les bonnes pratiques en matière de sécurité des systèmes d'information et d'intelligence économique dans les TPE et les PME du Massif Central. Cette initiative devrait redynamiser le tissu économique local.

# La pression foncière sur l'activité agricole.

## Une activité agricole en pleine évolution.

Les principales productions du territoire (filières lait et céréales) sont des filières soutenues par l'Union Européenne. L'évolution de la PAC après 2013 pourra avoir un impact sur ces activités agricoles, et notamment pour la production laitière, celle-ci n'étant pas compétitive par rapport aux autres secteurs de production au niveau national (Bretagne, Rhône-Alpes). Il faut notamment signaler que malgré la présence de fromages AOC, le prix du lait (payé au producteur) sur la région Auvergne est inférieur à la moyenne nationale, la topographie pesant sur les frais de collecte.

La réforme des appellations d'origine initiée au niveau européen pourra avoir un impact sur la filière viticole. En effet, l'AOVDQS est amenée à disparaître. La valorisation des vignobles d'Auvergne ne pourra se faire que par l'obtention d'une AOC ou d'un label « vin de pays ». Selon le signe de qualité qui s'appliquera aux vins d'Auvergne, l'image véhiculée par les vins d'Auvergne, et indirectement la valeur ajoutée créée par la filière viticole, pourra être différente.

Le projet de loi Grenelle va également avoir des conséquences sur l'activité agricole du territoire. Comme cela est rappelé dans l'article 28, *"un mouvement de transformation s'impose à l'agriculture pour concilier les impératifs de production quantitative, d'efficacité économique, de robustesse au changement climatique et de réalisme écologique"*.

Ce projet de loi fixe une série d'objectifs qui concernent directement l'agriculture, à savoir :

- parvenir à une production agricole biologique suffisante pour répondre de manière durable à la demande croissante des consommateurs. Ainsi, la SAU en agriculture biologique devra atteindre 20 % en 2020
- développer une démarche de certification environnementale des exploitations agricoles
- généraliser des pratiques agricoles durables et productives avec notamment une diminution de moitié en 10 ans de l'usage des produits phytosanitaires
- accroître la maîtrise énergétique des exploitations

Par ailleurs, le contexte actuel des productions agricoles (prix élevés, stocks au plus bas, demande en augmentation), met en évidence à moyen et long termes la nécessité de disposer de bonnes terres agricoles en quantité suffisante pour assurer une production alimentaire qui peut satisfaire une demande croissante.

Les différents objectifs assignés à l'activité agricole (production, protection de l'environnement) imposent aux exploitations d'avoir une vision à long terme sur leur pérennité afin d'engager les investissements nécessaires. La préservation des terres agricoles (et notamment les plus fertiles) doit donc permettre de répondre à cet objectif.

## Une pression sur les espaces agricoles relativement peu marquée à l'échelle du territoire...

Au niveau national, le développement de l'urbanisation entraîne une consommation de 60 000 ha/an, ce qui équivaut à une perte de SAU de 3 exploitations/j.

D'après l'enquête TERUTI, réalisée annuellement par le Ministère d'Agriculture, les surfaces artificialisées ont augmenté de 15 % entre 1992 et 2004.

Entre 2006 et 2007, la SAU du territoire français a diminué de 80 000 ha.

Cette consommation d'espaces agricoles et naturels a fait l'objet de travaux spécifiques dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Le projet de loi Grenelle 1 fait référence à ce problème de consommation excessive. Dans l'article 7, il est indiqué que le droit de l'urbanisme devra prendre en compte les objectifs suivants :

- lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles, les collectivités fixant des objectifs chiffrés en la matière après que des indicateurs de consommation d'espace aient été définis
- lutter contre l'étalement urbain
- assurer une gestion économe des ressources et de l'espace

Au niveau local, cette consommation d'espace semble moins importante en valeur absolue (200 ha consommés entre 1999 et 2004, dont 25 % sur Issoire).

Même si cette consommation d'espace semble limitée, on peut constater qu'elle n'est pas homogène à l'échelle du territoire. Les données disponibles mettent en évidence une augmentation du bâti essentiellement localisée le long de l'axe A 75 et sur la partie Nord du Pays.

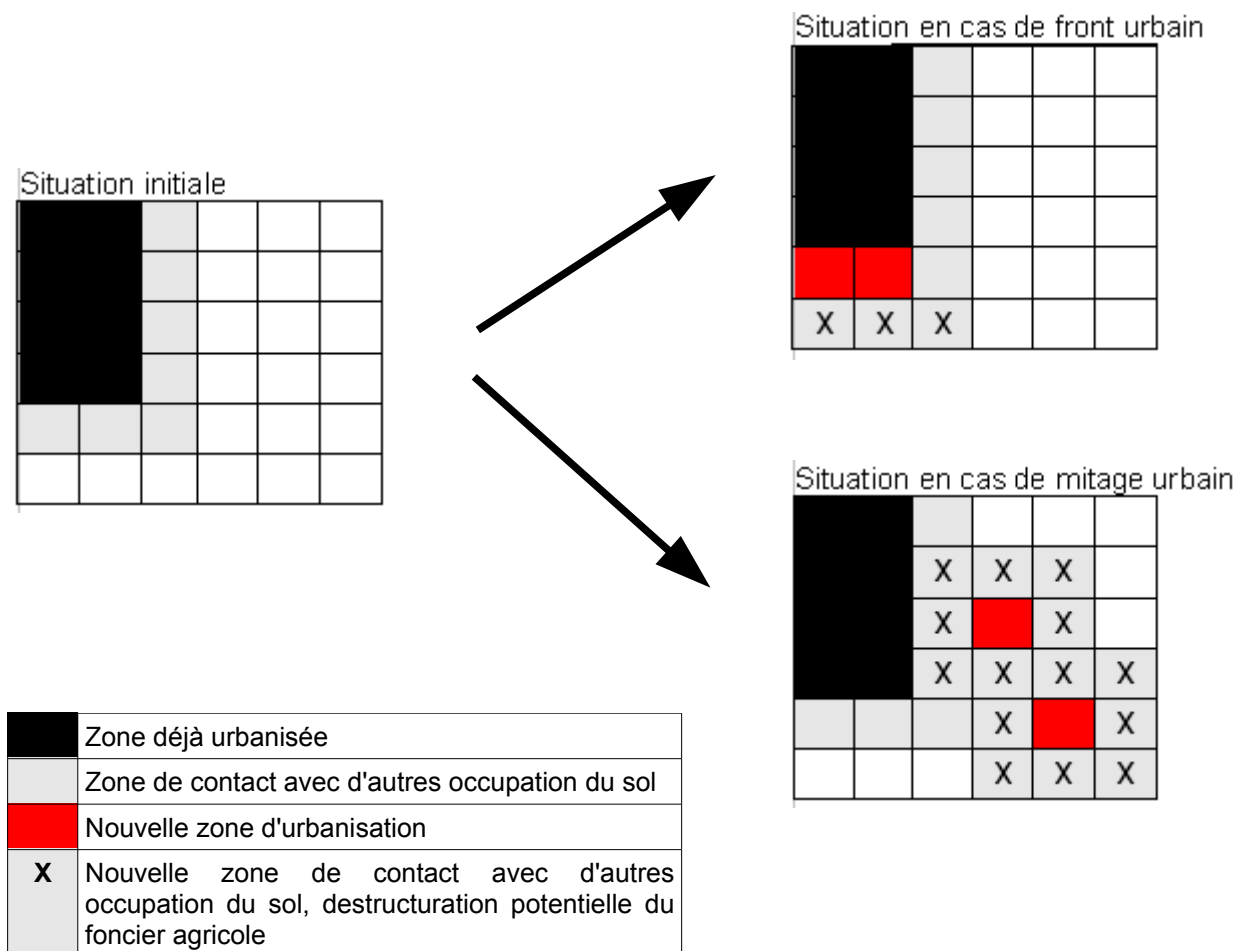
### ...mais dont la localisation peut avoir un impact négatif sur l'activité agricole.

Au delà de l'évolution de la consommation du foncier sur le territoire, l'étalement urbain peut entraîner une destructuration du foncier agricole (dû au mitage des habitations, développement des axes routiers,...) qui peut avoir un impact sur le fonctionnement des exploitations agricoles (augmentation des conflits d'usage, du temps de travail,...).

Cette urbanisation diffuse compartimente les espaces agricoles et naturels.

Cette destructuration peut se localiser principalement dans les secteurs de plaine où les terres agricoles ont souvent une très bonne valeur agronomique (secteur de Plauzat) et où des investissements ont été faits par les exploitants agricoles (irrigation, drainage,...) pour améliorer la rentabilité de leur exploitation.

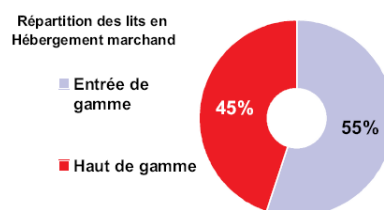
Les schémas suivants montrent comment, à partir d'une même situation initiale et d'une nouvelle urbanisation à surface égale, la destructuration du foncier agricole est plus importante en cas de mitage urbain.



# Le tourisme : qualité d'hébergement et souplesse de réservation, nouvelles exigences des touristes, loin devant les activités et la localisation du séjour.

Fort de la richesse de ses paysages et d'un patrimoine architectural et naturel de qualité, le pays d'Issoire dispose de nombreux atouts qui lui confère un potentiel touristique attractif. Il bénéficie en outre d'une desserte autoroutière gratuite qui favorise une fréquentation touristique de courts séjours ainsi que le tourisme de proximité des habitants du bassin Clermontois. La ville d'Issoire peut également s'appuyer sur un tourisme d'affaires dynamique avec des marges de progression intéressantes compte tenu de la nature de l'offre existante (très peu de haut de gamme).

Au delà de ses atouts, le tourisme du pays d'Issoire doit s'adapter aux exigences de la nouvelle demande touristique. La qualité d'hébergement, bien que supérieure à la moyenne régionale, reste à améliorer. En effet, l'offre marchande moyenne et haut de gamme<sup>61</sup> (campings inclus) représente à peine la moitié de l'offre totale en lits du pays. Cette nécessaire montée en gamme de l'offre touristique du pays constitue un enjeu majeur pour le développement du tourisme sur le pays.



La campagne est aujourd'hui comme hier le premier espace fréquenté par les touristes (36%) devant la ville (33%), la mer (28%) et la montagne (14%).

Les motivations des touristes consistent principalement à être en famille ou entre amis (43%) et à se reposer et se ressourcer (35%). Les séjours deviennent ainsi plus thématiques (être au repos et/ou en groupe) plutôt que liés à une destination particulière ou à une "consommation" culturelle du territoire (ce serait plutôt la motivation des touristes étrangers).

Les activités recherchées à la campagne sont très douces et relativement constantes tout au long des saisons:

- pas d'activité particulière (34%)
- quand il y a activité, la promenade prédomine (28%), devant la visite de monuments (12%) et de sites naturels (10%), la baignade en été (10%) et la randonnée pédestre (3%).

Le développement des courts séjours et des réservations de dernière minute fait désormais d'Internet le support de diffusion privilégié des offres touristiques. Or, le pays accuse un léger retard dans ce domaine avec certaines unités d'accueil touristiques qui ne disposent pas encore de site internet.

Le pays doit donc chercher à orienter son développement en adéquation avec les signaux du marché touristique. Il s'agit avant tout de valoriser les atouts du territoire (tranquillité, calme, nombreux chemins de randonnées) tout en promouvant auprès des professionnels du tourisme la montée en gamme de l'offre de service, depuis la qualité de l'hébergement, la souplesse des réservations jusqu'à une visibilité accrue sur Internet.



C'est dans cette logique que, dans le Grand Sancy, les professionnels des secteurs de l'hôtellerie, de l'hôtellerie de plein air et propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes ont créé en octobre 2007 le club Auvergne Sancy Hébergement, en partenariat avec la CCI Clermont/Issoire. Les objectifs de ce regroupement : mutualiser les services, échanger les compétences et aider les chefs d'entreprise à résoudre les problématiques liées à leur profession, mettre en commun les campagnes de promotion et de commercialisation.

61 Entrée de gamme = 0 + 1 + 2 (étoiles, épis...)

Haut de gamme = 3 + 4 (étoiles, épis...)

## **En matière de foncier industriel**

S'organiser pour disposer de foncier hors des zones inondables et desservi par le haut débit à court et à plus long terme.

S'organiser pour centraliser les demandes des entreprises candidates à l'installation et les réponses du Pays.

## **En matière de développement économique**

Poursuivre et développer les partenariats entre tous les acteurs du développement économique (CCI, club PME PMI, donneurs d'ordre...) en concourant à la gestion adéquate des niveaux d'information nécessaires à chacun d'eux.

Se rapprocher des autres acteurs territoriaux porteurs d'initiatives dans de nouveaux domaines, comme le Parc National Régional du Livradois-Forez pour ce qui concerne la filière bois-énergie, par exemple.

## **En matière d'activité agricole**

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, il faudra veiller à bien prendre en compte la valeur économique du foncier agricole et ne pas considérer les surfaces actuellement exploitées comme une réserve foncière pour le développement de l'urbanisation.

### **La protection des productions agricoles, une nécessité :**

- pour l'image que ces productions véhiculent pour la région Auvergne (Saint-Nectaire, Côtes d'Auvergne), même si elle n'est pas spécifique au territoire d'Issoire val d'Allier sud
- dans un contexte alimentaire difficile, la production agricole doit être préservée. Cela est d'autant plus vrai pour les productions qui sont destinées en partie au marché local (viticulture, Saint-Nectaire)
- les évolutions futures de la PAC sont incertaines.

### **Sans chercher à protéger strictement tous les espaces agricoles, il s'agit plus de :**

- définir une consommation maximale du foncier à l'échelle du SCoT (10-15 ans) ayant un impact limité sur l'activité agricole
- veiller à un développement urbain en périphérie immédiate des communes, afin d'éviter un mitage de l'habitat et une destructuration du foncier agricole
- favoriser des formes d'habitat peu consommatrices d'espace
- plus localement, veiller à préserver dans la mesure du possible les parcelles destinées à la viticulture, les parcelles en grandes cultures les plus productives ( à définir) ou sur lesquelles des investissements importants ont été faits, les parcelles à proximité immédiate des bâtiments d'élevage...

## **En matière de tourisme**

Promouvoir la montée en gamme de l'hébergement au travers par exemple d'un label écologique.

Favoriser la transmission et la création de nouveaux projets.

Accompagner le regroupement des acteurs en réseaux.

Spécifier l'identité touristique du pays.

## **En matière d'aménagement numérique**

Être actif localement dans ce domaine et lancer une étude d'opportunité pour attirer des opérateurs et fournisseurs de services en haut et très haut-débit.

Identifier les équipements mutualisables pour accueillir une liaison fibre optique entre les sorties de la fibre optique d'A75 et les répartiteurs.

Encourager la pose systématique de fourreaux en attente dans le cadre de travaux de voirie et réseaux sur ces sections.

Penser les futures zones d'activités et les futures zones d'urbanisation en fonction de l'existence d'une infrastructure de communication électronique. Relayer cette approche dans les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Encourager les entreprises à user de l'appui des structures d'animation mises en place localement afin de développer leurs atouts en matière de compétitivité économique.